

Unité ThinkPad Multi-Burner Plus Ultrabay Slim

Guide d'utilisation

Unité ThinkPad Multi-Burner Plus Ultrabay Slim

Guide d'utilisation

Important

Avant d'utiliser le présent document et le produit associé, prenez connaissance des informations générales figurant sur le document *Safety Booklet* relatif au système ThinkPad.

Deuxième édition - mars 2005

LE PRESENT DOCUMENT EST LIVRE "EN L'ETAT". IBM DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, EXPRESSE OU IMPLICITE, RELATIVE AUX INFORMATIONS QUI Y SONT CONTENUES, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LES GARANTIES DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADAPTATION A VOS BESOINS. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites, auquel cas l'exclusion ci-dessus ne vous sera pas applicable.

Ce document est mis à jour périodiquement. Chaque nouvelle édition inclut les mises à jour. Les informations qui y sont fournies sont susceptibles d'être modifiées avant que les produits décrits ne deviennent eux-mêmes disponibles. En outre, il peut contenir des informations ou des références concernant certains produits, logiciels ou services non annoncés dans ce pays. Cela ne signifie cependant pas qu'ils y seront annoncés.

Pour plus de détails, pour toute demande d'ordre technique, ou pour obtenir des exemplaires de documents IBM, référez-vous aux documents d'annonce disponibles dans votre pays, ou adressez-vous à votre partenaire commercial.

Vous pouvez également consulter les serveurs Internet suivants :

- <http://www.fr.ibm.com> (serveur IBM en France)
- <http://www.can.ibm.com> (serveur IBM au Canada)
- <http://www.ibm.com> (serveur IBM aux Etats-Unis)

*Compagnie IBM France
Direction Qualité
Tour Descartes
92066 Paris-La Défense Cedex 50*

© Copyright IBM France 2005. Tous droits réservés.

© **Copyright International Business Machines Corporation 2005. All rights reserved.**

Table des matières

Safety information	v	Utilisation du logiciel Intervideo WinDVD Creator	11
Consignes générales de sécurité	vii	Utilisation de WinDVD	12
Maintenance	vii	Utilisation de la fonction DVD	13
Cordons et adaptateurs d'alimentation	vii	Démarrage de WinDVD	14
Prolongateurs et dispositifs associés	viii	Utilisation de Drive Letter Access (DLA)	14
Fiches et prises	viii	Utilisation du logiciel RecordNow	15
Piles et batteries	viii	Utilisation de la fonction CD-R et CD-RW	17
Chaleur et ventilation des produits.	ix	Utilisation de la fonction DVD-R et DVD-RW	17
Sécurité liée à l'unité de CD-ROM et de DVD-ROM	ix	Sauvegarde d'un CD ou d'un DVD	18
		Résolution des incidents	18
Enregistrement de votre option	xi	Annexe A. Spécifications du produit	21
Chapitre 1. Présentation de l'unité		Annexe B. Maintenance et assistance	23
Multi-Burner Plus.	1	Support technique en ligne	23
Description du produit	1	Support technique en ligne	23
Description des logiciels	2	Annexe C. Déclaration de Garantie	
Configuration minimale	4	Z125-4753-08 04/2004	25
Installation de l'unité	5	Chapitre 1 - Dispositions générales	25
Emplacement des boutons de commande	5	Chapitre 2 - Dispositions nationales particulières	28
Chapitre 2. Utilisation de l'unité		CHAPITRE 3 - Informations relatives à la garantie	40
Multi-Burner Plus.	7	Période de garantie.	40
Avant de commencer	7	Types de services prévus par la garantie.	40
Manipulation et entretien d'un disque	7	Liste des numéros de téléphone au niveau	
Entretien de l'unité Multi-Burner Plus	8	mondial	42
Chargement d'un disque	9	Annexe D. Guarantee supplement for	
Utilisation de l'unité.	9	Mexico.	45
Utilisation de supports DVD-RAM	9	Annexe E. Notices.	47
Retrait du disque de la cartouche	9	Federal Communications Commission (FCC)	
Remise du disque dans la cartouche	10	statement	48
Précautions de manipulation	10	Trademarks	51
Utilisation de l'unité avec des CD et des DVD.	10		
Maintien d'un disque dans une unité montée			
verticalement	11		
Ejection manuelle d'un disque	11		

Safety information

Before installing this product, read the Safety Information.

مج، يجب قراءة دات السلامة

Antes de instalar este produto, leia as Informações de Segurança.

在安装本产品之前，请仔细阅读 **Safety Information**
(安全信息)。

Prije instalacije ovog produkta obavezno pročitajte Sigurnosne Upute.

Před instalací tohoto produktu si přečtěte příručku bezpečnostních instrukcí.

Læs sikkerhedsforskrifterne, før du installerer dette produkt.

Ennen kuin asennat tämän tuotteen, lue turvaohjeet kohdasta Safety Information.

Avant d'installer ce produit, lisez les consignes de sécurité.

Vor der Installation dieses Produkts die Sicherheitshinweise lesen.

Πριν εγκαταστήσετε το προϊόν αυτό, διαβάστε τις πληροφορίες ασφάλειας
(safety information).

לפני שתתקינו מוצר זה, קראו את הוראות הבטיחות.

A termék telepítése előtt olvassa el a Biztonsági előírásokat!

Prima di installare questo prodotto, leggere le Informazioni sulla Sicurezza.

製品の設置の前に、安全情報をお読みください。

본 제품을 설치하기 전에 안전 정보를 읽으십시오.

Пред да се инсталира овој продукт, прочитајте информацијата за безбедност.

Lees voordat u dit product installeert eerst de veiligheidsvoorschriften.

Les sikkerhetsinformasjonen (Safety Information) før du installerer dette produktet.

Przed zainstalowaniem tego produktu, należy zapoznać się
z książką "Informacje dotyczące bezpieczeństwa" (Safety Information).

Antes de instalar este produto, leia as Informações sobre Segurança.

Перед установкой продукта прочтите инструкции по
технике безопасности.

Pred inštaláciou tohto zariadenia si prečítajte Bezpečnostné predpisy.

Pred namestitvijo tega proizvoda preberite Varnostne informacije.

Antes de instalar este producto lea la información de seguridad.

Läs säkerhetsinformationen innan du installerar den här produkten.

安裝本產品之前，請先閱讀「安全資訊」。

Consignes générales de sécurité

Respectez toujours les précautions ci-après pour réduire les risques de blessure ou de dommages matériels.

Maintenance

Ne tentez pas d'intervenir vous-même sur un produit sauf instructions contraires du centre de support IBM. Faites uniquement appel à un prestataire de maintenance agréé IBM ayant reçu l'agrément pour réparer ce produit en particulier.

Remarque : Certains composants peuvent être mis à niveau ou remplacés par le client. Ces composants sont appelés unités remplaçables par l'utilisateur (CRU). IBM identifie expressément de tels composants et fournit une documentation qui contient des instructions indiquant dans quels cas le client doit remplacer ces composants. Vous devez suivre scrupuleusement toutes les instructions lorsque vous effectuez de tels remplacements. Assurez-vous toujours que l'alimentation est coupée et que le produit est débranché de toute source d'alimentation avant de procéder au remplacement. Si vous avez des questions ou des doutes, adressez-vous au centre de support IBM.

Cordons et adaptateurs d'alimentation

Utilisez uniquement les cordons et les adaptateurs d'alimentation fournis par le fabricant du produit.

N'enroulez jamais un cordon d'alimentation autour de l'adaptateur d'alimentation ou de tout autre objet ; une telle contrainte risque d'effiloche, de fissurer ou de plisser le cordon. Cela peut représenter un danger pour la sécurité.

Placez toujours les cordons d'alimentation de manière à éviter qu'on les piétine, qu'on trébuche ou qu'ils soient pincés par des objets.

Évitez d'exposer le cordon et les adaptateurs d'alimentation à des liquides. Ainsi, ne laissez pas le cordon ou l'adaptateur d'alimentation à proximité d'éviers, de bassines, de toilettes ou sur des sols nettoyés avec des détergents liquides. Les liquides risquent de provoquer des court-circuits, surtout si le cordon ou l'adaptateur d'alimentation a été soumis à des contraintes résultant d'une mauvaise utilisation. Les liquides peuvent également entraîner une corrosion progressive des terminaisons du cordon d'alimentation ou des connecteurs susceptible de provoquer une surchauffe.

Connectez toujours les cordons d'alimentation et les câbles d'interface dans le bon ordre et assurez-vous que tous leurs connecteurs sont bien enfoncés et fixés dans les prises.

N'utilisez pas d'adaptateur d'alimentation présentant des signes de corrosion sur les broches d'entrée secteur ou des signes de surchauffe (déformation du plastique, par exemple) sur l'entrée secteur ou à tout autre endroit du cordon d'alimentation.

N'utilisez pas de cordons d'alimentation sur lesquels les contacts électriques à l'une ou l'autre des extrémités présentent des signes de corrosion ou de surchauffe, ou qui semblent être endommagés.

Prolongateurs et dispositifs associés

Assurez-vous que les prolongateurs, les dispositifs de protection contre les surtensions, les blocs d'alimentation de secours et les multiprises que vous utilisez ont des caractéristiques de tension correspondant aux besoins électriques du produit. Ne surchargez jamais ces dispositifs. Si vous utilisez des multiprises, la charge ne doit pas dépasser la tension d'entrée. Adressez-vous à un électricien pour plus de détails ou si vous avez des questions concernant les charges de courant, les besoins en alimentation et les tensions d'entrée.

Fiches et prises

Si une prise de courant destinée au matériel de votre ordinateur semble être endommagée ou corrodée, ne l'utilisez pas et attendez qu'elle soit remplacée par un électricien qualifié.

Ne tordez pas ou ne modifiez pas une fiche électrique. Si une fiche est endommagée, prenez contact avec le fabricant pour la remplacer.

Certains produits sont équipés d'une fiche à trois broches. Cette fiche s'adapte uniquement à une prise de courant mise à la terre. Il s'agit d'un dispositif de sécurité. Ne le désactivez pas en tentant d'insérer la fiche dans une prise non reliée à la terre. Si vous ne pouvez pas enfoncer la fiche dans la prise, demandez à un électricien de vous fournir un adaptateur de prise approuvé ou de remplacer la prise par une autre prise prenant en charge ce dispositif de sécurité. Ne surchargez jamais une prise de courant. La charge totale du système ne doit pas dépasser 80 pour cent de la tension du circuit de dérivation. Adressez-vous à un électricien pour plus de détails ou si vous avez des questions concernant les charges de courant et les tensions des circuits de dérivation.

Assurez-vous que la prise de courant utilisée est correctement câblée, facilement accessible et placée à proximité du matériel. Ne tendez pas complètement les cordons d'alimentation pour éviter toute contrainte.

Branchez et débranchez avec précaution le matériel de la prise de courant.

Piles et batteries

Tous les ordinateurs personnels IBM contiennent une pile cellulaire non rechargeable de la taille d'une pièce de monnaie qui fournit du courant à l'horloge système. En outre, de nombreux produits mobiles, tels que les portables ThinkPad utilisent un bloc de piles rechargeables qui fournissent du courant au système en mode portable. La compatibilité des piles et batteries fournies par IBM pour votre produit a été testée et celles-ci ne doivent être remplacées que par des composants approuvés par IBM.

Ne tentez jamais d'ouvrir ou de réparer une pile. Ne broyez pas, ne percez pas et n'incinerez pas les piles ou les batteries et ne provoquez pas de court-circuit sur les contacts en métal. N'exposez pas la pile ou la batterie à l'eau ou à tout autre liquide. Rechargez uniquement le bloc de piles en vous conformant strictement aux instructions fournies dans la documentation du produit.

Un mauvais traitement ou une mauvaise utilisation risque d'entraîner une surchauffe de la pile pouvant se traduire par une émission de gaz ou de flammes de la part du bloc de piles ou de la pile cellulaire. Si votre pile est endommagée ou que vous remarquez des décharges en provenance de celle-ci ou l'accumulation de substances étrangères sur ses composants en plomb, arrêtez de l'utiliser et procurez-vous une pile ou une batterie de rechange auprès du fabricant.

Les piles ou les batteries peuvent se dégrader lorsqu'elles restent inutilisées pendant un long moment. Dans le cas de certaines piles rechargeables (en particulier les piles au lithium-ion), le fait de laisser une pile déchargée peut augmenter les risques de court-circuits susceptibles de diminuer la durée de vie de la pile et de présenter un danger pour la sécurité. Ne laissez pas des piles au lithium-ion rechargeables se décharger complètement et ne les rangez pas déchargées.

Chaleur et ventilation des produits

Les ordinateurs dégagent de la chaleur lorsqu'ils sont sous tension et que les piles sont en charge. Les ordinateurs portables peuvent émettre une quantité importante de chaleur en raison de leur taille compacte. Respectez toujours ces précautions de base :

- Évitez de laisser la base de l'ordinateur sur vos genoux ou en contact avec toute autre partie de votre corps pendant un long moment lorsque l'ordinateur est sous tension ou lorsque la pile est chargée. En effet, votre ordinateur dégage de la chaleur en mode de fonctionnement normal. Un contact prolongé avec votre peau peut provoquer des lésions, voire des brûlures.
- Ne faites pas fonctionner votre ordinateur et ne chargez pas la pile à proximité de matériaux inflammables ou dans des environnements explosifs.
- Votre produit est équipé d'ouvertures de ventilation, de ventilateurs et/ou de dissipateurs thermiques à des fins de sécurité, de confort et de fiabilité de fonctionnement. Vous risquez de bloquer ces dispositifs par inadvertance si vous placez le produit sur un lit, un canapé, un tapis ou toute autre surface souple. Vous ne devez jamais bloquer, couvrir ou désactiver ces dispositifs.

Sécurité liée à l'unité de CD-ROM et de DVD-ROM

Les unités de CD-ROM et de DVD-ROM font tourner les disques à une vitesse élevée. Si un CD-ROM ou un DVD-ROM est fendu ou présente tout autre défaut physique, il risque de se casser, voire de se briser en petits morceaux lorsque l'unité de CD-ROM ou de DVD-ROM est utilisée. Pour éviter de vous blesser ou d'endommager l'unité dans une telle situation, procédez comme suit :

- Rangez toujours les CD-ROM et les DVD-ROM dans leur boîtier d'origine.
- Ne les placez jamais en plein soleil ou à proximité de sources de chaleur directe.
- Enlevez les CD-ROM et les DVD-ROM de l'ordinateur lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Ne les tordez pas et ne forcez pas pour les insérer dans l'ordinateur ou dans leur boîtier.
- Vérifiez que les CD-ROM et les DVD-ROM ne sont pas fendus avant de vous en servir. Ne les utilisez pas s'ils sont fendus ou endommagés.

Enregistrement de votre option

Nous vous remercions d'avoir choisi ce produit IBM. Prenez le temps de l'enregistrer et de fournir les informations qui aideront IBM à mieux vous servir ultérieurement. Vos commentaires sont pris en compte pour le développement de produits et de services, tout en permettant d'établir une meilleure communication avec vous. Enregistrez votre option sur le site Web IBM à l'adresse suivante :

<http://www.ibm.com/pc/register/>

IBM vous fera parvenir des informations et des mises à jour concernant le produit que vous enregistrez, à moins que vous n'indiquiez sur le questionnaire du site Web que vous ne désirez pas être contacté.

Chapitre 1. Présentation de l'unité Multi-Burner Plus

Le présent manuel contient des informations sur l'enregistrement, l'installation et l'utilisation du lecteur DVD-ROM/graveur DVD-RW Ultrabay Slim pour ThinkPad IBM. Il est fourni sur le CD *Software and User's Guide CD*, dans les versions de langue suivantes :

- Portugais (Brésil)
- Tchèque
- Anglais
- Français
- Allemand
- Italien
- Japonais
- Chinois simplifié
- Slovaque
- Espagnol
- Chinois traditionnel
- Turc

Les informations de garantie et à caractère juridique sont contenues dans des annexes du présent manuel.

Description du produit

Votre lecteur DVD-ROM/graveur DVD-RW Multi-Burner Plus est compatible avec les spécifications de l'enregistreur DVD-Multi, et peut enregistrer et lire des supports DVD-RAM, DVD-RW et DVD-R (650 nm). Il peut également enregistrer des supports CD-R, CD-RW et CD-RW grande vitesse et utilise la technologie de prévention de la sous-exploitation du tampon afin de garantir la fiabilité de la gravure. Ce lecteur (aussi appelé unité) peut par ailleurs lire de nombreux autres formats, y compris des DVD+R, des DVD+RW, des DVD vidéo, des CD vidéo, des CD audio, des CD multi-sessions à architecture étendue (XA) et des CD Photo Kodak. (Certaines marques de support DVD+R et DVD+RW risquent de ne pas être compatibles.) Il a été conçu pour être installé dans votre baie d'unité Ultrabay Slim.

Support	Vitesse d'écriture
CD-R	24X au maximum
CD-RW	4X
CD-RW grande vitesse	10X au maximum
CD-RW Ultra-Speed	10X
DVD-R	2X au maximum
DVD+R	2,4X au maximum
DVD-RW	2X au maximum
DVD+RW	2,4X au maximum
DVD-RAM	2X au maximum

Outre le présent CD *Software and User's Guide CD*, vous recevez les éléments suivants :

- Unité Multi-Burner Plus
- Carte EDA (Slim Drive Adapter) pour Ultrabay 2000
- Mallette
- *Guide de référence*
- *Le manuel relatif aux précautions d'utilisation du laser*

Remarque : Votre kit peut également contenir une disquette de mise à jour du logiciel.

Prenez contact avec le lieu d'achat du produit si un élément manque ou est endommagé. Conservez votre preuve d'achat ; elle vous sera peut-être demandée pour bénéficier des services de garantie. Reportez-vous à l'Annexe C, «Déclaration de Garantie Z125-4753-08 04/2004», à la page 25 pour plus d'informations sur l'assistance technique.

Description des logiciels

Le CD-ROM *Software and User's Guide Super CD* contient les logiciels suivants :

- **Intervideo WinDVD Creator**

Composant	Minimum	Optimal
Processeur	Intel Celeron 800Mhz	Intel Pentium III 600Mhz Le support Direct DVD requiert P4 1,6 GHz ou plus pour le traitement en temps réel
Mémoire RAM	64 Mo	128 Mo
Système d'exploitation	Microsoft Windows 2000 Professionnel ou Windows XP	Windows 2000 ou Windows XP
Son	Carte audio compatible Windows pour une prise en charge de la lecture 48 KHz	Carte audio compatible Windows pour une prise en charge de la lecture 48 KHz (PCI recommandé)
Vidéo	Carte graphique PCI ou AGP compatible Windows	Carte graphique PCI ou AGP compatible Windows (support de fond de page recommandé)
Disque dur	<ul style="list-style-type: none"> • 70 Mo pour l'installation • 620 Mo pour chaque heure d'enregistrement VCD vidéo MPEG-1 • 2 Go pour chaque heure d'enregistrement DVD vidéo MPEG-2 	<ul style="list-style-type: none"> • 70 Mo pour l'installation • 620 Mo pour chaque heure d'enregistrement VCD vidéo MPEG-1 • 2 Go pour chaque heure d'enregistrement DVD vidéo MPEG-2

Composant	Minimum	Optimal
Autres		Graveur CD ou DVD requis pour une gravure sur VCD et DVD. Du matériel approprié est nécessaire pour importer des données vidéo à partir de sources externes. Par exemple, des appareils photos et des caméscopes numériques.

Remarque : WinDVD Creator permet d'importer et exporter du contenu DivX si le codeur-décodeur DivX est pré-installé. DivX est une marque de DivXNetworks, Inc.

Ce logiciel vous permet d'enregistrer des fichiers vidéo sur des supports DVD-RW ou DVD-R, qui peuvent ensuite être écoutés sur la plupart des lecteurs de DVD autonomes. Vous pouvez également l'utiliser pour éditer et modifier vos propres vidéos avant de les enregistrer.

Si vous disposez d'un périphérique de capture analogique ou de type IEEE 1394, ce logiciel peut servir à effectuer un enregistrement vidéo à partir d'une caméra.

- **IBM Drive Letter Access (DLA)**

Ce logiciel vous permet d'écrire directement sur un support CD-RW, CD-R, DVD-RAM, DVD-RW et DVD-R en indiquant la lettre correspondant à l'unité, comme vous le feriez pour une disquette. Tous les types de disque peuvent être formatés à l'aide de DLA. Avec DLA, vous pouvez faire glisser et déplacer des fichiers, créer des répertoires ou sauvegarder des fichiers à partir d'une application (graphique, de traitement de texte ou de comptabilité) directement sur votre unité Multi-Burner Plus.

- **UDF Reader**

Ce logiciel vous permet d'installer un logiciel de lecture des supports DVD-RAM, DVD-RW et CD-RW sur un ordinateur doté d'un lecteur de DVD. Il vous permet également de lire des disques créés à l'aide de DLA sur des systèmes non équipés de DLA.

- **IBM RecordNow**

Il s'agit d'un logiciel de gravure de disque qui vous permet de créer vos propres disques musicaux ou de données à partir de fichiers figurant sur votre ordinateur ou à partir d'autres supports tels que des CD ou des DVD. Vous pouvez utiliser n'importe quel lecteur de CD, chez vous, dans votre voiture ou sur votre ordinateur, pour écouter les disques musicaux que vous avez créés à l'aide d'IBM RecordNow. Les disques de données créés à l'aide d'IBM RecordNow peuvent également être lus facilement à partir de n'importe quel lecteur de CD ou de DVD approprié.

Remarque : Certains lecteurs de DVD ne permettent pas de lire des supports CD-R. Reportez-vous à la documentation livrée avec votre unité pour en savoir plus sur les supports pris en charge.

IBM RecordNow comporte des assistants faciles à utiliser et une interface utilisateur intuitive afin de vous guider pas-à-pas lors du processus d'enregistrement.

IBM RecordNow vous permet de créer :

- Des copies exactes de disques existants. La fonction Exact Copy crée un double de votre original en transférant le format de celui-ci sur votre support CD-R, CD-RW ou DVD.
- Des disques sur lesquels vous souhaitez archiver des données figurant sur votre disque dur. La fonction Make a Data Disc est utilisée pour stocker des données électroniques, par exemple, des fichiers et des applications, qui résident sur le disque dur de votre ordinateur. Contrairement aux disques musicaux, les disques de données sont utilisés pour stocker des fichiers lisibles uniquement par un ordinateur. Vous ne pouvez pas écouter ces disques à la maison ni dans votre voiture, même s'ils contiennent des fichiers audio.
- Des compilations musicales provenant de fichiers WAV, MP3 ou WMA ou de disques musicaux existants. La fonction Make a Music Disc vous permet de créer des disques musicaux personnalisés à partir de fichiers situés sur votre disque dur ou de disques musicaux existants. La fonction de base de données musicale peut générer automatiquement des repères relatifs aux pistes dans vos fichiers afin de vous permettre de trier vos informations.

Remarque : Reportez-vous à l'aide en ligne d'IBM RecordNow pour en savoir plus sur la façon d'utiliser ce produit pour reproduire un disque, créer un disque de données ou créer un disque audio.

Pour démarrer RecordNow, procédez comme suit :

1. Cliquez sur **Démarrer**.
2. Cliquez sur **Programmes**.
3. Cliquez sur **IBM RecordNow**.
4. Cliquez sur **RecordNow** pour ouvrir la fenêtre principale du logiciel d'enregistrement.

• **IBM Simple Backup**

Ce logiciel vous permet de créer des sauvegardes complètes ou incrémentielles de vos fichiers système sur des supports DVD-RAM, DVD-RW, DVD-R, CD-R ou CD-RW, et de restaurer l'ordinateur en cas de panne.

• **Intervideo WinDVD**

Ce logiciel vous permet de lire des vidéos DVD sur votre ordinateur ou de visionner des fichiers vidéo à partir de l'unité de disque dur.

Remarque : Certaines cartes graphiques, comme celles de la série FIREGL, Intergraph et 3dLabs, ne prennent pas en charge la lecture vidéo de DVD.

Configuration minimale

Avant d'installer l'unité Multi-Burner Plus, assurez-vous que votre ThinkPad est équipé des éléments suivants :

- Système ThinkPad avec une unité Ultrabay Slim
- Station d'accueil ThinkPad UltraBase X4 ou station d'accueil ThinkPad II
- Système d'exploitation Windows XP ou Microsoft Windows 2000

Remarques :

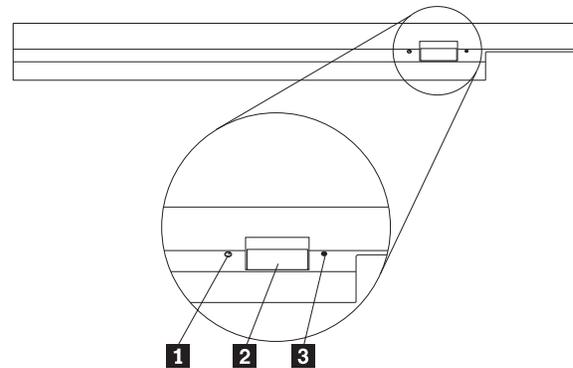
1. IBM offre une prise en charge limitée avec les systèmes d'exploitation Microsoft Windows 95, Windows 98 ou Microsoft Windows Millennium Edition (Me).
2. L'ordinateur ThinkPad A21e ne permet pas de lire des DVD sous Microsoft Windows NT.

Installation de l'unité

Votre ThinkPad comporte un système d'aide, Access ThinkPad, qui fournit des instructions d'installation d'unité propres à votre ordinateur. Pour installer correctement l'unité Multi-Burner Plus dans la baie d'unité Ultrabay Slim, reportez-vous aux instructions fournies dans le système d'aide Access ThinkPad.

Emplacement des boutons de commande

Le schéma ci-après illustre l'emplacement des boutons de commande situés à l'avant de l'unité.



- 1** Voyant d'alimentation : ce voyant s'allume lorsque l'unité est utilisée.
- 2** Bouton d'éjection : ce bouton permet d'éjecter un DVD ou un CD.
- 3** Orifice d'éjection manuelle : ce dispositif permet d'éjecter un DVD ou un CD en cas de non fonctionnement du bouton d'éjection. Pour en savoir plus sur la procédure d'éjection manuelle d'un DVD ou d'un CD, reportez-vous à la section «Ejection manuelle d'un disque», à la page 11.

Chapitre 2. Utilisation de l'unité Multi-Burner Plus

Le présent chapitre contient des informations relatives à la manipulation, au chargement et à l'entretien des DVD et des CD et explique comment prendre soin de l'unité Multi-Burner Plus.

Avant de commencer

Avant de commencer à utiliser le lecteur (appelé aussi unité), prenez soin de lire les instructions suivantes :

- Ne déplacez pas votre ThinkPad pendant une opération de formatage ou d'écriture d'un disque afin d'éviter tout risque d'erreurs de données. Pour les mêmes raisons, il est également déconseillé d'utiliser le clavier pendant une opération de formatage ou d'écriture d'un disque.
- Maintenez le ThinkPad à plat pendant une opération d'écriture sur un disque.
- Le ThinkPad doit toujours être branché sur une prise secteur lorsque vous utilisez l'unité. Le disque sur lequel une écriture est en cours peut être endommagé si le niveau de la batterie devient trop faible pendant cette opération.
- Désactivez vos économiseurs d'écran. Le fait d'utiliser un économiseur d'écran pendant une opération de formatage ou d'écriture risque d'interrompre ces processus.
- Ne placez pas votre ThinkPad en mode hibernation ni en mode veille pendant une opération d'écriture sur un disque.

Remarque : Les résultats de lecture/écriture que vous obtenez avec l'unité dépendent de la qualité et des caractéristiques du support DVD ou CD que vous utilisez.

Manipulation et entretien d'un disque

Manipulez doucement et nettoyez soigneusement les disques, plus particulièrement les types de support inscriptible tels que les CD-R et les CD-RW, de sorte qu'ils restent lisibles. Les précautions suivantes vous permettront de prolonger la vie de vos disques :

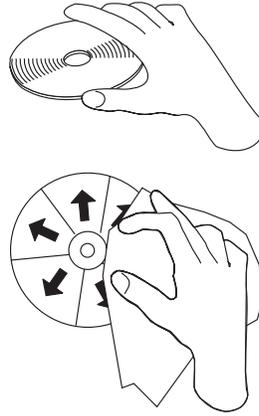
- Conservez toujours les disques dans leur emballage d'origine.
- Ne laissez jamais les disques exposés à la lumière directe du soleil.
- Pensez à toujours éloigner les disques de sources de chaleur directes.
- Retirez les disques de l'ordinateur lorsque vous ne vous en servez plus.
- Vérifiez toujours que les disques ne comportent aucune rayure AVANT chaque utilisation.

IMPORTANT : N'utilisez pas de disques comportant des rayures.

- Ne forcez en aucune manière l'insertion des disques dans l'ordinateur ou dans l'emballage.
- Ne pliez pas les disques.
- N'utilisez pas de nettoyeurs du commerce sur les disques.
- N'écrivez pas sur les disques.
- Tenez les disques par la tranche ou par le centre.

- Ne touchez pas la surface des disques.
- Pour retirer la poussière ou les traces de doigts, essuyez les disques en partant du centre vers les bords à l'aide d'un chiffon doux non pelucheux.

Attention : Vous ne devez pas effectuer de mouvements circulaires lorsque vous essuyez un disque car des données risquent d'être perdues.

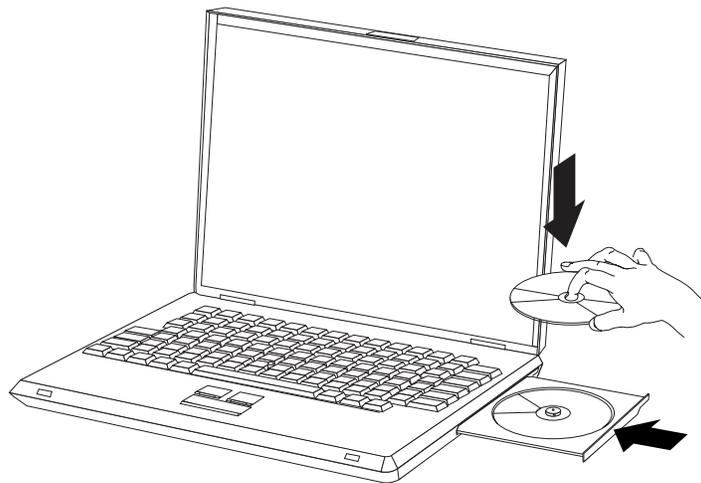


Entretien de l'unité Multi-Burner Plus

Pour protéger l'unité pendant son utilisation, observez les précautions suivantes :

- Retirez le disque de l'unité avant de déplacer cette dernière.
- N'insérez pas d'objets étrangers dans l'unité.
- Ne posez pas d'objets sur l'unité.
- Ne retirez pas le carter de l'unité et n'essayez pas de la réparer.
- N'utilisez pas l'unité dans les conditions suivantes :
 - Température élevée, taux d'humidité élevé ou lumière directe du soleil
 - Vibrations excessives, choc soudain ou surface inclinée
 - Poussière excessive

Chargement d'un disque



1. Appuyez sur le bouton d'éjection. Le plateau glisse hors de l'unité.
2. Placez le disque sur le plateau, face imprimée vers le haut.
3. Fermez le plateau en le poussant légèrement jusqu'à ce qu'il se bloque.

Attention : Ne forcez jamais l'ouverture du plateau et n'y introduisez pas d'objets étrangers. Si le plateau ne s'ouvre pas lorsque vous appuyez sur le bouton d'éjection, reportez-vous à la section «Ejection manuelle d'un disque», à la page 11 pour en savoir plus.

Utilisation de l'unité

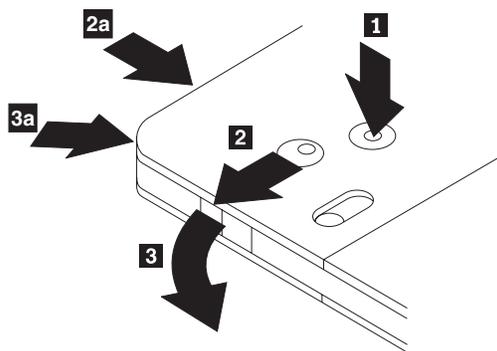
La présente section contient des informations concernant l'utilisation de l'unité Multi-Burner Plus.

Utilisation de supports DVD-RAM

Les supports DVD-RAM existent en simple face et en double face.

Les modèles 2,6 Go et 4,7 Go n'ont qu'une seule face. Les versions de 9,4 Go sont proposées en double face. Pour accéder aux données sur les deux faces, vous devez retirer le disque de l'unité, le retourner et le réinsérer dans l'unité.

Retrait du disque de la cartouche



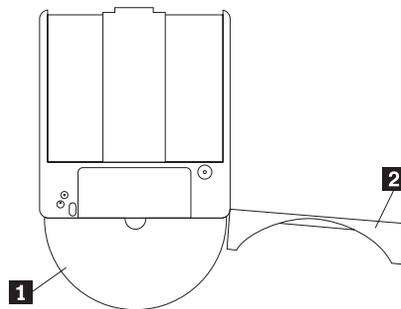
Les supports DVD-RAM existent sous forme de disque simple, ou présentés dans une cartouche. Dans le deuxième cas, vous devez retirer le disque de la cartouche avant de l'utiliser.

A l'aide de l'extrémité d'un stylo, poussez et brisez l'ergot d'arrêt **1**. Pour retirer le disque, appuyez à l'aide d'un stylo sur le verrou du couvercle de la cartouche **2** et dégagez le couvercle **3** pour éjecter le disque. Une fois le couvercle ouvert, vous pouvez enlever le disque.

Remarque : Sur certaines cartouches, le verrou et le taquet de blocage se trouvent sur le côté, comme illustré en **2a** et **3a** ci-dessus.

Avertissement : Ne touchez pas la face d'enregistrement lorsque vous manipulez le disque à nu.

Remise du disque dans la cartouche



Pour remettre le disque dans la cartouche, alignez la face imprimée du disque **1** sur celle de la cartouche de DVD-RAM. Insérez le disque et refermez le couvercle de la cartouche **2** jusqu'à ce que vous entendiez un déclic indiquant la fermeture du volet.

Précautions de manipulation

Soyez prudent lorsque vous manipulez un disque retiré de sa cartouche. Toute particule, poussière, empreinte de doigts, salissure et griffure peut gêner ou empêcher l'enregistrement et la lecture du disque. Pour l'entretenir, utilisez un kit de nettoyage adapté, ou simplement un chiffon doux, non pelucheux. N'utilisez pas de solvant. Lorsque vous étiquetez un disque, écrivez uniquement du côté de l'étiquette, à l'aide d'un feutre à pointe souple. N'exposez pas le disque à la lumière directe du soleil, à des températures élevées ou à l'humidité. N'apposez pas d'étiquettes des deux côtés du disque.

Utilisation de l'unité avec des CD et des DVD

Pour lire un disque de données, procédez comme suit :

1. Mettez l'ordinateur sous tension.
2. Appuyez sur le bouton d'ouverture/de fermeture situé à l'avant de l'unité.
3. Insérez le disque ou la cartouche dans le plateau, face imprimée vers le haut.
4. Appuyez sur le bouton d'ouverture/de fermeture ou poussez délicatement sur le plateau pour le refermer.

Avertissement : Ne forcez jamais l'ouverture du plateau et n'y introduisez pas d'objets étrangers.

5. Attendez que le voyant d'activité de l'unité s'éteigne, puis cliquez deux fois sur **Poste de travail**.

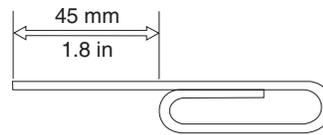
6. Cliquez deux fois sur l'icône CD-ROM ou DVD-RAM/DVD-R/DVD-RW.

Maintien d'un disque dans une unité montée verticalement

L'unité est dotée de quatre crochets de retenue intégrés dans le plateau, permettant le montage vertical des disques. Pour insérer un disque, positionnez-le dans les crochets inférieurs avant de refermer le plateau. Pour retirer un disque, ouvrez le plateau et dégagez le disque des deux crochets de retenue inférieurs.

Ejection manuelle d'un disque

Si le plateau ne glisse pas hors de l'unité lorsque vous appuyez sur le bouton d'éjection, mettez l'ordinateur hors tension et redressez un grand trombone pour en faire un outil, comme illustré ci-après. L'extrémité redressée doit faire au moins 45 mm. Insérez-la dans l'orifice d'éjection manuelle situé sur la face avant de l'unité. Enfoncez le trombone jusqu'à ce que le plateau s'ouvre. Tirez doucement sur le plateau jusqu'à ce que vous puissiez retirer le disque.



Utilisation du logiciel Intervideo WinDVD Creator

Le logiciel Intervideo WinDVD Creator vous permet de capturer, d'éditer et d'enregistrer des fichiers vidéo et audio. Vous pouvez également vous en servir pour créer et enregistrer des vidéos DVD à partir de vos propres fichiers vidéo et audio. Pour obtenir des informations plus détaillées sur les fonctions du logiciel Intervideo WinDVD Creator, consultez le manuel WinDVD Creator User's Guide à partir du menu WinDVD Creator Start.

La fenêtre principale de WinDVD Creator permet d'utiliser les fonctions "Capture", "Edit", "Author" et "Make Movie". A l'aide de ces fonctions, vous pouvez importer et éditer vos propres fichiers vidéo et audio, puis les sauvegarder dans n'importe quel format pris en charge. Les formats pris en charge sont les suivants : MPEG-1, MPEG-2, ASF, WMV et AVI. Une fois que vous avez préparé vos fichiers vidéo et audio en exécutant les étapes "Capture" et "Edit", vous pouvez ajouter un menu personnalisé à l'aide de la fonction "Author". Vous pouvez importer vos propres images fixes à utiliser comme arrière-plan de menu, ou sélectionner l'une des images modèles. Une fois que votre film est prêt, passez à l'étape "Make Movie" qui vous permet de sélectionner le format de sortie et la norme vidéo utilisés pour créer votre film. Gravez votre film sur un disque ou sauvegardez-le sur le disque dur afin de le graver ultérieurement. Si vous utilisez WinDVD Creator pour créer une image DVD sur votre disque dur, vous pouvez sélectionner "Load Image to Burn" à partir du menu Project.

WinDVD Creator offre également la possibilité d'enregistrer des données vidéo directement sur un support DVD inscriptible à l'aide de "Disk Manager". Cette opération ne nécessite aucun espace disque supplémentaire sur votre disque dur. Disk Manager vous permet de capturer de nouvelles données vidéo ou d'utiliser des fichiers vidéo existants, puis de terminer votre film en créant un menu personnalisé. Votre film peut être créé au format vidéo +VR ou -VR. A l'aide de Disk Manager, vous pouvez éditer votre film à tout moment, en ajoutant ou en supprimant des segments vidéo ou en modifiant votre menu personnalisé.

Utilisation de WinDVD

Pour installer WinDVD, reportez-vous à la section "Software" du CD *Software and User's Guide Super CD*.

Une fois que vous avez installé l'unité Multi-Burner Plus et le logiciel WinDVD, vous pouvez visualiser un film DVD. Vous devez au préalable définir le code régional correspondant au contenu de votre DVD.

Codes régionaux de DVD

Les codes régionaux permettent de protéger le contenu d'un DVD. Il existe six régions et le contenu d'un DVD ne peut être visualisé que dans la région appropriée. Par exemple, le contenu d'un DVD appartenant à la région 1 ne peut être visualisé qu'aux États-Unis et au Canada. Le classement par régions s'applique également à l'utilisation du logiciel WinDVD.

Pour vérifier le code régional qui s'applique au contenu de votre DVD, recherchez le symbole de code figurant au dos de l'emballage de celui-ci.

Code régional	Région
1	Etats-Unis, Canada
2	Europe, Moyen-Orient, Afrique du Sud, Japon
3	Asie du Sud-est, Taïwan, Corée
4	Amérique latine, Australie, Nouvelle-Zélande
5	Ancienne Union soviétique, Afrique du Nord, Inde
6	République populaire de Chine

Démarrez WinDVD en insérant le DVD dans l'unité. Le code régional est automatiquement défini et vous pouvez visualiser votre film. Il s'agit de la configuration par défaut.

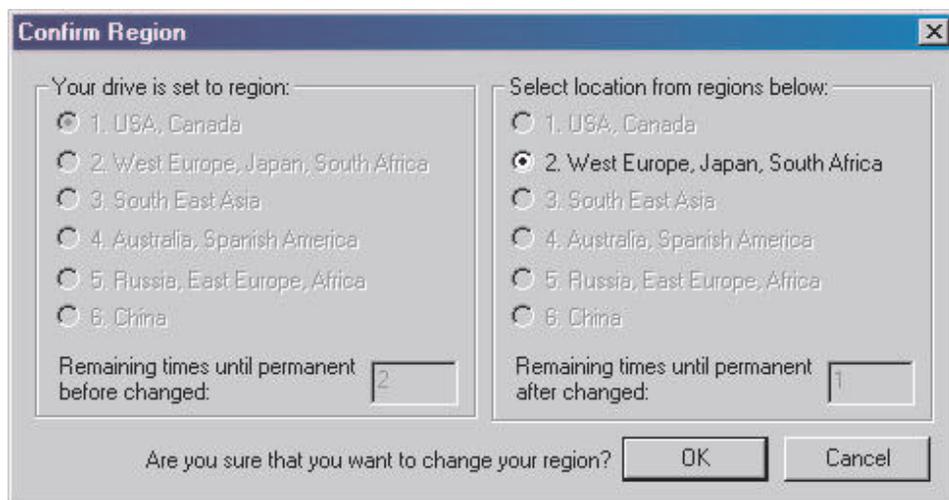
Une fois que le code régional a été défini, si vous insérez un DVD comportant un code régional différent, le système vous invite à le modifier. Le code régional peut être modifié jusqu'à quatre fois à partir de la configuration initiale.

Au-delà de ces quatre modifications, le code régional devient définitif et ne peut plus être modifié. Par conséquent, vous ne pouvez visualiser le contenu du DVD qu'à partir de cette région.

Pour afficher l'état du code régional, cliquez sur le bouton **WinDVD Properties** de l'interface utilisateur de WinDVD. Cliquez sur l'onglet **General** pour visualiser les informations d'état.

Pour modifier le code régional, procédez comme suit :

1. Mettez l'ordinateur sous tension et démarrez le système d'exploitation.
2. Insérez un DVD associé à la nouvelle région.
3. Sélectionnez la région. Cliquez sur **OK** sur l'écran de confirmation.



Utilisation de la fonction DVD

Pour utiliser la fonction DVD, vous devez configurer votre ordinateur comme indiqué ci-après, après avoir installé l'unité Multi-Burner Plus dans la baie d'unité Ultrabay Slim.

1. Activez la configuration DMA (pour les utilisateurs de Windows XP et Windows 2000 uniquement).
2. Installez WinDVD (lecteur de films DVD).

Remarque : En environnement Windows 95, le lecteur de films DVD est pris en charge par Windows 95 OSR2.0 ou par des versions ultérieures. Pour connaître la version de Windows 95 installée sur votre ordinateur, procédez comme suit :

1. Cliquez sur **Démarrer**, placez le curseur sur **Paramètres**, puis cliquez sur **Panneau de configuration**.
2. Cliquez deux fois sur **Système**.

Lisez les chiffres indiqués sous "Système".

- 4.00.950B désigne la version Windows 95 OSR2.0 ou OSR2.1.
- 4.00.950C désigne la version Windows 95 OSR2.5.

Activation de la configuration DMA

Cette section explique comment activer la configuration DMA sous Windows 2000 et Windows XP.

Sous Windows 2000 :

1. Cliquez sur **Démarrer**, placez le curseur sur **Paramètres**, puis cliquez sur **Panneau de configuration**.
2. Cliquez deux fois sur **Système**.
3. Cliquez sur l'onglet **Matériel**.
4. Cliquez sur le bouton **Gestionnaire de périphériques**.
5. Cliquez sur **Contrôleur ATA/ATAPI IDE** pour développer l'arborescence correspondante.
6. Cliquez deux fois sur **Canal IDE secondaire**. (Cliquez deux fois sur **Canal IDE principal** si vous utilisez un ThinkPad A21e.)
7. Sélectionnez **DMA est disponible** comme mode de transfert.

8. Cliquez sur **OK**.
9. Cliquez sur **Fermer** pour fermer la fenêtre des propriétés système. Un message vous informe que les paramètres du système ont été modifiés.
10. Cliquez sur **OK** pour redémarrer le système.

Sous Windows XP :

1. Cliquez sur **Démarrer**, placez le curseur sur **Poste de travail**, puis cliquez dessus.
2. Cliquez sur **Afficher les informations système** sous Gestion du système.
3. Cliquez sur l'onglet **Matériel**.
4. Cliquez sur le bouton **Gestionnaire de périphériques**.
5. Cliquez sur **Contrôleur ATA/ATAPI IDE** pour développer l'arborescence correspondante.
6. Cliquez deux fois sur **Canal IDE secondaire**. (Cliquez deux fois sur **Canal IDE principal** si vous utilisez un ThinkPad A21e.)
7. Cliquez sur l'onglet **Paramètres avancés**.
8. Sélectionnez **DMA si disponible** comme mode de transfert.
9. Cliquez sur **OK**.
10. Cliquez sur **Fermer** pour fermer la fenêtre des propriétés système.

Démarrage de WinDVD

Pour démarrer WinDVD, procédez comme suit :

1. Cliquez sur **Démarrer**.
2. Cliquez sur **Programmes**.
3. Cliquez sur **InterVideo WinDVD**.
4. Cliquez sur **InterVideo WinDVD** pour ouvrir la fenêtre du lecteur de DVD.

Pour en savoir plus sur l'utilisation du lecteur de DVD, reportez-vous à l'aide WinDVD située sur le CD *Software and User's Guide Super CD*. Pour regarder un film DVD sur votre télévision, reportez-vous aux informations en ligne fournies avec votre ordinateur.

Remarques :

1. La configuration de votre ordinateur vous permet une lecture audio et vidéo de très grande qualité grâce aux ressources système disponibles. Vous pouvez modifier les paramètres par défaut en changeant la résolution vidéo à l'aide du panneau de configuration. Certains systèmes ne disposent pas de suffisamment de ressources pour offrir une qualité de lecture audio et vidéo de grande qualité quelle que soit la résolution choisie. Si la lecture est de faible qualité, réduisez la résolution.
2. Les flux de données audio ou vidéo sont décodés par le logiciel. Les sous-systèmes audio et vidéo doivent être en parfait état de fonctionnement et activés.

Utilisation de Drive Letter Access (DLA)

Drive Letter Access (DLA) permet d'écrire des données sur des supports DVD-RAM, DVD-RW, DVD-R, DVD+RW, DVD+R, CD-R et CD-RW. Les supports DVD-RAM, DVD-RW, DVD+RW et CD-RW sont réinscriptibles de nombreuses fois, tandis que vous ne pouvez formater et graver des DVD-R, DVD+R et CD-R qu'une seule fois.

Pour formater et graver un support DVD-RAM, DVD-RW, DVD-R, DVD+RW, DVD+R, CD-R ou CD-RW, procédez comme suit :

1. Insérez un disque dans l'unité.
2. Cliquez deux fois sur **Poste de travail**. A l'aide du bouton droit de la souris, cliquez sur la lettre représentant l'unité Multi-Burner Plus.
3. Cliquez sur **Formater**. Le formatage d'un DVD peut prendre jusqu'à 90 minutes.
4. Au terme de celui-ci, vous pouvez déplacer les fichiers à l'aide de la souris sur l'icône de l'unité Multi-Burner Plus, ou faire appel à l'Explorateur Windows.

Pour rendre un support CD-R et DVD-R compatible avec d'autres ordinateurs :

1. Cliquez deux fois sur **Poste de travail**. A l'aide du bouton droit de la souris, cliquez sur la lettre représentant l'unité Multi-Burner Plus.
2. Cliquez sur **Rendre compatible**.

Un lecteur UDF est inclus sur le CD *User's Guide and Software Super CD*, permettant d'exploiter sur d'autres ordinateurs des supports DVD-RAM, DVD-RW ou CD-RW au format UDF. Pour utiliser le lecteur UDF, procédez comme suit :

1. Insérez le CD *User's Guide and Software Super CD* dans l'unité de CD ou de DVD de l'ordinateur sur lequel vous souhaitez lire les disques au format UDF.
2. Cliquez sur **Démarrer**.
3. Cliquez sur **Exécuter**.
4. Tapez `e:\UDF\langue` où *e* correspond à l'unité de CD ou de DVD et *langue* à votre langue.
5. Cliquez sur **OK**.
6. Cliquez deux fois sur **SETUP.EXE** et suivez les instructions affichées.

Remarque : Le lecteur UDF est uniquement nécessaire sur les systèmes ne disposant pas d'un autre programme DLA.

Utilisation du logiciel RecordNow

RecordNow vous permet d'enregistrer des CD audio, de données et de copier des CD existants. L'aide RecordNow contient plus de détails sur l'utilisation de RecordNow. Pour accéder à l'aide RecordNow, appuyez sur la touche **F1** dans le menu RecordNow.

Remarque : RecordNow ne fonctionne pas avec certains supports. Si votre support n'est pas compatible avec RecordNow, le message ci-après s'affiche :



Pour plus d'informations sur les problèmes de support connus liés à RecordNow, allez à la page [///18](#).

Pour démarrer RecordNow sous Windows Me ou Windows 2000, sélectionnez **Démarrer**→**Programmes**→**IBM RecordNow**.

Pour démarrer RecordNow sous Windows XP, sélectionnez **Démarrer**→**Tous les programmes**→**RecordNow**.

Une fois que RecordNow est démarré, sélectionnez l'un des trois processus suivants :

- **Make an exact copy** : Sélectionnez cette option pour sauvegarder vos propres CD ou effectuer des copies des CD que vous avez créés auparavant. Une fois que vous avez sélectionné cette option, RecordNow vous invite à insérer le disque à copier, puis à insérer un disque vierge.
- **Make a music disc** : Sélectionnez cette option pour créer un CD audio. Le deuxième écran vous demande si vous souhaitez créer un CD audio à partir de fichiers MP3 et Wave situés sur votre disque dur ou à partir d'autres CD audio. Une option permet également de créer un disque pour un lecteur MP3, à savoir un disque de données spécialement formaté pour être lu sur un lecteur MP3 autonome.
- **Make a data disc** : Sélectionnez cette option pour créer un disque contenant des fichiers de données à partir de votre disque dur. RecordNow vous demande si vous souhaitez formater le disque pour DLA ou créer un disque de données à partager avec d'autres utilisateurs. RecordNow vous invite à insérer un disque vierge. Un écran s'affiche ensuite pour vous permettre de faire glisser et déplacer des fichiers ou de rechercher des fichiers sur votre disque dur.
- Une fois que RecordNow est démarré, vous pouvez également effectuer des opérations spéciales :
 - Cliquer sur le bouton **Favoris** pour charger une image audio, de données, MP3 ou de CD sauvegardée précédemment afin d'en créer une nouvelle copie.

- Placer une image de CD ISO ou GI dans la boîte de fichiers d'un CD de données pour enregistrer le fichier image directement sur le CD.
- Pour effectuer une image ISO d'un CD avec RecordNow, sélectionnez **Copy a CD** et définissez l'enregistreur cible pour enregistrer le fichier sur le disque dur.

Remarque : Pour limiter la vitesse d'enregistrement dans RecordNow, sélectionnez **Options**, puis dans la fenêtre de l'onglet **Avancé**, choisissez la vitesse souhaitée dans la boîte à liste "Limit the Maximum recorder speed."

Utilisation de la fonction CD-R et CD-RW

L'unité Multi-Burner Plus peut écrire des données sur des disques CD-R et CD-RW. Le contenu des disques CD-R ne peut pas être effacé mais vous pouvez utiliser ces derniers avec des unités de CD-ROM et des lecteurs de CD standard.

Vous pouvez utiliser des disques CD-R pour enregistrer des pistes audio, stocker des données, archiver des fichiers et copier des fichiers à partir d'un autre CD.

Le contenu des disques CD-RW peut être effacé et récrit mais vous ne pouvez utiliser ces derniers qu'avec des unités de CD-ROM et de DVD-ROM plus récentes et compatibles CD-RW et MR-. Vous pouvez utiliser des disques CD-RW pour sauvegarder, stocker et mettre à jour des fichiers ou copier des fichiers à partir d'un autre CD.

Remarques :

1. Vous pouvez lire les disques CD-R sur des lecteurs de CD audio. Les disques CD-RW ne peuvent pas être lus sur la plupart des lecteurs de CD audio.
2. Le logiciel livré avec cette unité n'active **pas** les fonctions d'enregistrement de CD de l'unité sous DOS, Windows 3.x ou IBM OS/2.

Pour plus d'informations sur l'utilisation du logiciel, voir «Utilisation de Drive Letter Access (DLA)», à la page 14 et «Utilisation du logiciel RecordNow», à la page 15.

Utilisation de la fonction DVD-R et DVD-RW

Le lecteur DVD-ROM/graveur DVD-RW peut écrire des données sur des disques DVD-R et DVD-RW. Le contenu des disques DVD-R ne peut pas être effacé mais vous pouvez utiliser ces derniers avec des unités de DVD-ROM et des lecteurs de DVD standard.

Vous pouvez utiliser des disques DVD-R pour enregistrer des pistes audio, stocker des données, archiver des fichiers et copier des fichiers à partir d'un autre DVD.

Le contenu des disques DVD-RW peut être effacé et récrit mais vous ne pouvez utiliser ces derniers qu'avec des unités de DVD-ROM plus récentes et compatibles DVD-RW et MR-. Vous pouvez utiliser des disques DVD-RW pour sauvegarder, stocker et mettre à jour des fichiers ou copier des fichiers à partir d'un autre DVD.

Pour en savoir plus sur l'utilisation du logiciel, reportez-vous à l'aide relative à IBM RecordNow et IBM DLA sur le CD *Software and User's Guide Super CD*.

Sauvegarde d'un CD ou d'un DVD

Pour copier un CD ou un DVD commercial, vous devez être détenteur du droit d'auteur ou obtenir la permission auprès de la personne qui détient le droit d'auteur. Si tel n'est pas le cas, vous transgressez la loi sur les droits d'auteur et pouvez être amené à payer des dommages ou tout autre type d'amende. Pour en savoir plus sur la loi sur les droits d'auteur, consultez votre conseiller juridique.

Résolution des incidents

Les incidents informatiques peuvent avoir une cause matérielle, logicielle ou être provoqués par l'utilisateur. Les informations contenues dans la présente section peuvent vous permettre soit de résoudre l'incident vous-même, soit de collecter des informations utiles que vous transmettez à un technicien de maintenance. Vous devrez peut-être également vous référer à la documentation concernant l'ordinateur, le système d'exploitation ou la carte son.

Cherchez dans la liste ci-après une description d'incident qui semble correspondre à votre situation.

Impossible de créer un disque multi-sessions.

Vérifiez que le disque comporte suffisamment d'espace pour vous permettre d'ouvrir une autre session. L'écriture d'une session requiert de l'espace pour la zone d'entrée et la zone de sortie (environ 15 Mo) en plus de l'espace nécessaire pour les données qui sont enregistrées.

L'écriture sur un disque CD-R, CD-RW, DVD-R, DVD-RW ou DVD-RAM échoue.

Procédez comme suit :

1. Assurez-vous que le processus n'est pas interrompu par un économiseur d'écran, un programme antivirus, un programme de messagerie électronique ou Internet ou par tout autre logiciel. Désactivez les fonctions susceptibles d'interrompre l'opération d'écriture.
2. Assurez-vous que le disque dur a été défragmenté.
3. Prenez contact avec le fabricant ou le fournisseur de l'unité de disque dur si un ré-étalonnage thermique se produit pendant une opération de lecture sur une unité de disque dur plus ancienne.
4. Remplacez le CD s'il est en mauvais état ou rayé.
5. Désactivez la fonction Windows de notification d'insertion automatique sur vos unités de CD-ROM et de CD-RW.

Impossible d'éjecter un CD ou un DVD.

Après vous être assuré qu'aucune opération d'écriture n'est en cours sur un disque à partir de l'unité, procédez comme suit :

1. Ejectez le CD à l'aide du logiciel.
2. Utilisez le bouton d'éjection.
3. Mettez l'ordinateur hors tension. Au bout de 45 secondes, mettez l'ordinateur sous tension, puis utilisez de nouveau le bouton d'éjection.
4. Si vous ne parvenez toujours pas à éjecter le CD ou le DVD, utilisez l'orifice d'éjection manuelle en vous reportant aux instructions décrites à la section «Ejection manuelle d'un disque», à la page 11.

Impossible de lire le CD ou le DVD sur lesquels l'écriture a abouti

Procédez comme suit :

1. Si vous parvenez à lire le CD ou le DVD à partir d'un autre lecteur de CD ou de DVD ou si vous pouvez visualiser les sessions précédentes, il se peut que les informations de répertoire soient endommagées sur le volume, les rendant ainsi illisibles. Reportez-vous à la documentation livrée avec le logiciel afin d'en savoir plus sur l'identification des incidents.
2. Il se peut que le CD-R, CD-RW, DVD-R, DVD-RW ou DVD-RAM soit endommagé. Utilisez un autre disque ou une autre marque de CD ou de DVD.
3. Si vous parvenez à lire les données à partir d'un disque CD-RW, DVD-RW ou DVD-RAM dans l'unité d'écriture mais que cette opération échoue dans une autre unité MR, assurez-vous qu'un lecteur UDF est installé dans l'ordinateur.
4. Evitez d'avoir recours à la vitesse d'écriture 1X sauf si votre ordinateur ne vous permet pas de faire autrement.

Annexe A. Spécifications du produit

La présente annexe contient les informations suivantes :

- Spécifications physiques
- Alimentation électrique requise
- Environnement requis
- Vitesses de lecture
- Vitesses d'écriture

Spécifications physiques

Les spécifications physiques¹ de l'unité sont présentées dans le tableau suivant :

Spécifications physiques	
Hauteur	9,5 mm
Largeur	128 mm
Longueur	129 mm
Poids	175 g

Alimentation électrique requise

Le tableau suivant répertorie les spécifications électriques par niveau de tension de l'unité. Ces valeurs sont mesurées au niveau du connecteur d'alimentation de l'unité ; elles sont nominales.

Spécifications électriques	Voltage	Moyenne	Maximale
Tension	5V CC	1100 mA	1800 mA

Environnement requis

Spécifications	En fonctionnement	Hors fonctionnement
Température (sans condensation)	+5° C à +50° C	-20° C à +60° C
Humidité relative (sans condensation)	10% à 80%	5% à 90%

Vitesses de lecture

Support	Vitesse d'écriture
DVD+R	4X au maximum
DVD+RW	4X au maximum
DVD+R double couche (DL)	4X au maximum

1. Les données descriptives du produit représentent les objectifs d'IBM lors de la création de celui-ci, et sont fournies à des fins de comparaison ; les résultats réels peuvent varier, en fonction d'un grand nombre de facteurs. Ces données ne constituent pas une garantie. Elles peuvent être modifiées sans préavis.

DVD-ROM (simple)	8X au maximum
DVD-ROM (double couche)	6X au maximum
DVD-R (4,7 Go)	4X au maximum
DVD-RW (4,7 Go)	4X au maximum
DVD-R (4,7/9,4 Go)	2X au maximum
CD-ROM	24X au maximum
CD-R	24X au maximum
CD-RW	20X au maximum
CD-DA (DAE)	20X au maximum

Vitesses d'écriture

Support	Vitesse d'écriture
CD-R	24X au maximum
CD-RW	4X
CD-RW grande vitesse	10X au maximum
CD-RW Ultra-Speed	10X
DVD-R	2X au maximum
DVD+R	2,4X au maximum
DVD-RW	2X au maximum
DVD+RW	2,4X au maximum
DVD-RAM	2X au maximum

Problèmes de support connus	
Écriture CD-RW Ultra Speed Plus (US+)	Non prise en charge
Écriture double couche sur DVD+R	Non prise en charge

Annexe B. Maintenance et assistance

Les informations ci-après décrivent le support technique disponible pour votre produit, pendant la période de garantie ou pendant toute la durée de vie du produit. Pour plus de détails sur les dispositions de votre garantie, consultez la Déclaration de Garantie IBM relative à votre produit.

Support technique en ligne

Un support technique en ligne est offert pendant toute la durée de vie du produit sur le site Web "Personal Computing Support" à l'adresse www-3.ibm.com/pc/support/site.wss/.

Pendant la période de garantie, vous bénéficiez d'une assistance pour le remplacement ou l'échange de composants défectueux. En outre, si votre option IBM est installée sur un ordinateur IBM, vous pouvez bénéficier d'une maintenance sur site. Votre support technique interne peut vous aider à déterminer ce qui convient le mieux à votre situation.

Support technique en ligne

Le support d'installation et de configuration offert par le Centre de support IBM sera supprimé ou facturé, à la seule discrétion d'IBM, 90 jours après que l'option ait été retirée du commerce. Des offres de support supplémentaires, comme l'assistance à l'installation, sont proposées à un tarif minime.

Munissez-vous autant que possible des informations suivantes avant d'appeler le support technique interne :

- Nom de l'option
- Numéro de l'option
- Preuve d'achat
- Fabricant, modèle, numéro de série (si IBM) de l'ordinateur, et manuel
- Formulation exacte des éventuels messages d'erreur
- Description de l'incident survenu
- Informations liées à la configuration matérielle et logicielle du système

Si possible, placez-vous devant votre ordinateur. Votre support technique interne vous demandera peut-être de reproduire l'incident au cours de l'appel.

Le tableau ci-après fournit le numéro de téléphone et les heures de support pour chaque pays. Si le numéro de votre pays ou de votre région n'y figure pas, prenez contact avec votre revendeur ou votre partenaire commercial IBM. Les temps de réponse peuvent varier en fonction du nombre et de la nature des appels reçus.

Les numéros de téléphone font l'objet de modification sans préavis. Pour obtenir une liste mise à jour des numéros de téléphone, connectez-vous au site www-3.ibm.com/pc/support/site.wss/ et cliquez sur **Support Phone List**.

Pays ou Région	Numéro de téléphone	Pays ou Région	Numéro de téléphone
Allemagne	07032-1549 201	Japon	Particuliers : 0120-887-870 Professionnels : 0120-887-874
Argentine	0800-666-0011	Luxembourg	298-977 5063
Australie	1300-130-426	Malaisie	03-7727-7800
Autriche	01-24592-5901	Mexique	001-866-434-2080
Belgique	Néerlandais : 02-210-9820 Français : 02-210-9800	Norvège	66 81 11 00
Bolivie	0800-0189	Nouvelle-Zélande	0800-446-149
Brésil	55-11-3889-8986	Pays-Bas	020-514-5770
Canada	1-800-565-3344 Toronto : 416-383-3344	Pérou	0-800-50-866
Chili	800-224-488	Philippines	632-995-2225
Chine (Hong-Kong et Région administrative spéciale)	852-2825-7799	Portugal	21-791 51 47
Chine (République Populaire de)	800-810-1818	Royaume-Uni	0-1475-555 055
Colombie	980-912-3021	Russie	095-940-2000
Danemark	45 20 82 00	Singapour	1800-840-9911
Espagne	91-662 49 16	Suède	08-477 4420
Equateur	1-800-426911 (option #4)	Suisse	058-333-09-00
Etats-Unis	1-800-426-7378	Taïwan	886-2-2725-9799
Finlande	09-459 69 60	Thaïlande	66-2-273-4000
France	02 38 55 74 50	Turquie	00-800-446-32-041
Indonésie	021-523-8535	Uruguay	000-411-005-6649
Irlande	01-815-9202	Venezuela	0-800-100-2011
Italie	02-7031-6101	Viêt-Nam	848-8295-160

Annexe C. Déclaration de Garantie Z125-4753-08 04/2004

Chapitre 1 - Dispositions générales

La présente Déclaration de Garantie comporte trois chapitres, Dispositions Générales, Dispositions Nationales Particulières et Informations relatives à la Garantie. Les dispositions du Chapitre 2 peuvent remplacer ou modifier celles du Chapitre 1. La garantie fournie par IBM au titre de la présente Déclaration de Garantie s'applique uniquement aux Machines achetées en vue d'un usage personnel et non à des fins de revente. Le terme "Machine" désigne une machine IBM, ses dispositifs, conversions, mises à niveau, éléments, accessoires, ou combinaisons de ceux-ci. Le terme "Machine" ne désigne pas les logiciels, qu'ils soient pré-chargés sur la machine ou installés ultérieurement. La présente Déclaration de Garantie ne porte atteinte à aucune des dispositions d'ordre public relatives aux droits des consommateurs.

Etendue de cette garantie

IBM garantit que chaque Machine 1) est exempte de défaut matériel ou de fabrication et 2) est conforme aux spécifications publiées officiellement par IBM ("Spécifications") qui sont disponibles sur demande. La période de garantie relative à la Machine commence à la Date d'Installation initiale et est indiquée dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie. Sauf indication contraire de la part d'IBM ou de votre revendeur, la date qui figure sur votre facture est la Date d'installation. De nombreux dispositifs, conversions ou mises à niveau impliquent le retrait des pièces et leur restitution à IBM. Une pièce remplaçante reprend la garantie en cours de la pièce remplacée. Sauf indication contraire de la part d'IBM, ces garanties ne s'appliquent que dans le pays ou la région d'achat de la Machine.

CES GARANTIES SONT LES SEULES GARANTIES AUXQUELLES VOUS POUVEZ PRETENDRE. ELLES REMPLACENT TOUTES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, ET DE FAÇON NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE D'APTITUDE A L'EXECUTION D'UN TRAVAIL DONNE. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE. ET LA DUREE DE CES GARANTIES SERA ALORS LIMITEE A LA PERIODE DE GARANTIE. PASSEE CETTE PERIODE, AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUERA. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS DE DUREE DES GARANTIES IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION OU LA LIMITATION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.

Limitation de la garantie

Cette garantie ne couvre pas :

- les logiciels, qu'ils soient pré-chargés sur la Machine, livrés avec celle-ci ou installés ultérieurement ;
 - une défaillance découlant d'une utilisation incorrecte (y compris l'utilisation d'une capacité ou fonction de la machine, autre que celle autorisée par écrit par IBM), d'un accident, d'une modification, d'une exploitation dans un environnement physique ou opérationnel inadapté ou d'une maintenance inappropriée par vous-même ;
 - une défaillance causée par un produit pour lequel IBM n'est pas responsable ;
- et

- tout produit non IBM, y compris les produits qu'IBM peut se procurer et fournir avec ou intégrer à une Machine IBM à votre demande.

Tout retrait, toute altération des étiquettes servant à l'identification de la Machine ou des pièces entraîne l'annulation des garanties.

IBM ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ou sans erreur de la Machine.

Tout support technique ou tout support d'une autre nature fourni sur une Machine sous garantie, tel que l'assistance, y compris l'aide à l'"utilisation", à la configuration et à l'installation, est fourni **SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE**.

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie

Si la Machine ne fonctionne pas, tel que le prévoit la garantie, pendant la période de garantie, prenez contact avec IBM ou avec votre revendeur pour obtenir le service prévu par la Garantie. Si vous n'enregistrez pas la Machine auprès d'IBM, vous pouvez être amené à présenter une preuve d'achat justifiant de votre droit au service prévu par la Garantie.

Résolution d'incidents par IBM

Lors d'une demande d'assistance, vous devez suivre les procédures de détermination et de résolution d'incident spécifiées par IBM. Un diagnostic initial de votre incident peut être effectué soit par un technicien au téléphone, soit par voie électronique en accédant à un site Web IBM.

Le type de service de garantie applicable à votre Machine est indiqué dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie.

Il vous incombe de télécharger et d'installer les mises à jour du Code Machine désigné (microcode, code du système "BIOS", programmes utilitaires, pilotes de périphériques et diagnostics livrés avec une Machine IBM) et de tout autre logiciel à partir d'un site Internet IBM ou à partir d'un autre support électronique, en vous conformant aux instructions fournies par IBM.

Si votre incident peut être résolu à l'aide d'une unité remplaçable par l'utilisateur ("CRU") (par exemple, clavier, souris, haut-parleur, mémoire, unité de disque dur), IBM vous livrera cette unité pour que vous effectuiez son installation.

Si la Machine ne fonctionne pas conformément aux garanties fournies pendant la période de garantie et que votre incident ne peut pas être résolu par téléphone ou par voie électronique, via l'application des mises à jour de Code Machine ou de logiciel ou à l'aide d'une CRU, IBM ou votre revendeur, si ce dernier est habilité par IBM pour fournir le service prévu par la Garantie à leur discrétion, 1) la réparera de sorte qu'elle fonctionne conformément à la Garantie ou 2) la remplacera par une autre dont les fonctions sont au moins équivalentes. Si IBM n'est pas en mesure d'effectuer une de ces opérations, vous pouvez restituer la Machine au lieu d'achat où elle vous sera remboursée.

IBM ou votre revendeur gèrera et installera des modifications techniques qui s'appliquent à la Machine.

Remplacement d'une Machine ou d'une pièce

Lorsque le service de Garantie implique le remplacement d'une Machine ou d'une pièce, l'élément remplacé devient la propriété d'IBM et l'élément de remplacement votre propriété. Vous déclarez que tous les éléments démontés sont authentiques et non modifiés. L'élément de remplacement peut ne pas être neuf, mais il sera en

bon état de marche et ses fonctions seront au moins équivalentes à celles de l'élément remplacé. L'élément de remplacement bénéficiera du service de Garantie de l'élément remplacé.

Vos autres obligations

Avant qu'IBM ou votre revendeur ne remplace une Machine ou une pièce, vous vous engagez à retirer tous les dispositifs et toutes les pièces, options, modifications et adjonctions, qui ne sont pas couverts par la garantie.

Vous vous engagez également à :

1. vérifier que la Machine n'est soumise à aucune disposition et restriction légales qui en empêche le remplacement ;
2. obtenir du propriétaire une autorisation permettant à IBM ou à votre revendeur d'intervenir sur une Machine dont vous n'êtes pas propriétaire ; et
3. le cas échéant, avant l'intervention :
 - a. suivre les procédures de demande de service fournies par IBM ou votre revendeur ;
 - b. sauvegarder ou sécuriser tous les logiciels, données et fonds contenus dans la Machine ;
 - c. fournir à IBM ou votre revendeur un accès suffisant, libre et sûr à vos installations pour permettre à IBM de remplir ses obligations ; et
 - d. informer IBM ou votre revendeur de tout changement d'emplacement de la Machine.
4. (a) vous assurer que toutes les informations relatives aux personnes identifiées ou identifiables (Données personnelles) sont supprimées de la Machine (dans la mesure où cela est techniquement possible), (b) permettre à IBM, votre revendeur ou un fournisseur d'IBM de traiter pour votre compte toutes les Données personnelles restantes, telles qu'IBM ou votre revendeur juge nécessaires pour remplir ses obligations dans le cadre de cette Déclaration de garantie (y compris, le cas échéant, l'expédition de la Machine en vue dudit traitement à d'autres sites de maintenance d'IBM dans le monde) et (c) vous assurer que ce traitement est conforme à toutes les lois applicables à ces Données personnelles.

Limitation de responsabilité

IBM est responsable des dommages subis par votre Machine ou de la perte de celle-ci uniquement lorsqu'elle se trouve 1) en la possession d'IBM, ou 2) en transit au cas où IBM prendrait en charge les frais de transport.

Ni IBM, ni votre revendeur ne peut être tenu pour responsable des informations confidentielles, personnelles ou dont vous êtes propriétaire contenues dans une Machine que vous avez retournée à IBM pour quelque raison que ce soit. Vous devez supprimer les informations de ce type avant de retourner la Machine.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une défaillance du fait d'IBM ou de toute autre responsabilité, vous avez droit à recouvrer des dommages d'IBM. Quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action engagée contre IBM (y compris rupture fondamentale, négligence, déclaration inexacte ou toute autre base contractuelle ou délictuelle), IBM ne sera responsable qu'à concurrence, sauf responsabilités qui ne peuvent être supprimées ou limitées par la loi :

1. des dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels mobiliers ou immobiliers ; et
2. pour tout autre dommage réel et direct, du prix facturé (les douze (12) derniers mois de redevance pour les redevances périodiques) de la Machine à l'origine de la réclamation. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

Cette limitation de responsabilité s'applique également aux fournisseurs d'IBM et à votre revendeur. C'est le maximum pour lequel IBM, ses fournisseurs et votre revendeur sont collectivement responsables.

IBM, SES FOURNISSEURS OU REVENDEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MÊME S'ILS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE : 1) TOUTE RÉCLAMATION OU ACTION DIRIGÉE CONTRE VOUS PAR UN TIERS AU TITRE DE PERTES OU DE DOMMAGES ENCOURUS (AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS DANS LE PREMIER ARTICLE CI-DESSUS) ; 2) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ; 3) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX OU PREJUDICE ECONOMIQUE INDIRECT ; OU 4) PERTE DE BENEFILES, DE CHIFFRE D'AFFAIRES, DE CLIENTÈLE OU D'ECONOMIES ESCOMPTÉES. CERTAINS ETATS OU LÉGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE PREJUDICES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, AUQUEL CAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION QUI PRECEDE NE VOUS SERA PAS APPLICABLE. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS DE DUREE DES GARANTIES IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION OU LA LIMITATION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.

Droit applicable

Les deux parties (vous et IBM) consentent à l'application des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine, pour régir, interpréter et exécuter tous les droits, devoirs et obligations vous échéant et échéant à IBM, résultant ou relatifs de quelque manière que ce soit, aux termes de la présente Déclaration de Garantie, nonobstant tout conflit de lois.

CES GARANTIES VOUS CONFERENT DES DROITS SPECIFIQUES, ET IL EST POSSIBLE QUE VOUS DETENIEZ D'AUTRES DROITS, DONT LA NATURE VARIE SELON LA LÉGISLATION QUI VOUS EST APPLICABLE.

Juridiction compétente

Tous les droits, devoirs et obligations des parties sont soumis aux tribunaux du pays dans lequel vous avez acquis la Machine.

Chapitre 2 - Dispositions nationales particulières

AMERIQUE

ARGENTINE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du Tribunal Ordinaire de Commerce de Buenos Aires.

BOLIVIE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de La Paz.

BRESIL

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée au présent Contrat sera de la compétence exclusive du tribunal de Rio de Janeiro, RJ.

CHILI

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Santiago.

COLOMBIE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges de la République de Colombie.

EQUATEUR

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges de Quito.

MEXIQUE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive de la Cour fédérale de Mexico City, District fédéral.

PARAGUAY

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal d'Asuncion.

PEROU

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges et des Tribunaux du district de Lima, Cercado.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de cet article :*
Aux termes de l'article 1328 du Code Civil péruvien, les limitations et exclusions spécifiées dans cette clause ne s'appliquent pas aux dommages causés par IBM du fait d'un manquement intentionnel à ses obligations professionnelles ("dolo") ou d'une faute lourde ("culpa inexcusable").

URUGUAY

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de Montevideo.

VENEZUELA

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de la zone métropolitaine de Caracas.

AMERIQUE DU NORD

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie : *La ligne suivante est ajoutée à cet article :*

Pour bénéficier du service prévu par la Garantie au Canada ou aux Etats-Unis, appelez le 1-800-IBM-SERV (426-7378).

CANADA

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace l'alinéa 1 de cet article :*

1. des dommages corporels (y compris le décès) ou des dégâts matériels aux biens matériels, mobiliers et immobiliers causés par une négligence d'IBM, et

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
par les lois en vigueur dans la Province de l'Ontario.

ETATS-UNIS

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
par les lois de l'Etat de New York.

ASIE PACIFIQUE

AUSTRALIE

Etendue de la garantie : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*
Les garanties mentionnées dans cet article s'ajoutent aux droits qui vous sont conférés par le Trade Practices Act de 1974 ou un autre texte de loi similaire qui ne peuvent être restreints que dans les limites autorisées par la législation en vigueur.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*
Lorsqu'IBM contrevient à une condition ou à une garantie découlant du Trade Practices Act de 1974 ou d'un autre texte de loi similaire, la responsabilité d'IBM est limitée à la réparation ou au remplacement du bien, ou à la fourniture d'un bien équivalent. Lorsque cette condition ou garantie se rapporte à un droit de vente, à une possession paisible ou à un titre incontestable, ou que les biens sont généralement acquis en vue d'une utilisation personnelle ou domestique, ou de consommation, aucune des limitations de ce paragraphe ne s'applique.

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
par les lois de l'Etat ou du Territoire.

CAMBODGE ET LAOS

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
par les lois de l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique).

CAMBODGE, INDONESIE ET LAOS

Arbitrage : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*
Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Singapour selon les règles d'arbitrage du Centre d'Arbitrage International de Singapour ("Règles SIAC") en vigueur à ce moment-là. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Centre d'Arbitrage International de Singapour. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

HONG KONG (RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DE CHINE) ET MACAO (RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DE CHINE)

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*

par les lois de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong (Chine).

INDE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les alinéas 1 et 2 de cet article :*

1. des dommages corporels (incluant le décès) ou des dommages aux biens matériels, immobiliers et mobiliers, du fait de la négligence d'IBM, et
2. du prix payé pour la Machine à l'origine de la réclamation, pour tout autre dommage réel du fait d'un manquement de la part d'IBM, ou ayant un quelconque rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

Arbitrage : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Bangalore (Inde) conformément à la législation indienne alors en vigueur. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Conseil de l'Ordre de l'Inde. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

JAPON

Droit applicable : *La phrase suivante est ajoutée à cet article :*

Tout doute relatif à la présente Déclaration de Garantie sera préalablement éclairci en toute bonne foi par les parties et selon le principe de confiance mutuelle.

MALAISIE

Limitation de responsabilité : Le mot "*SPECIAUX*" dans l'alinéa 3 du cinquième paragraphe est supprimé.

NOUVELLE-ZELANDE

Etendue de la garantie : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les garanties mentionnées dans cet article s'ajoutent aux droits qui vous sont conférés par l'accord Consumer Guarantees Act (CGA) de 1993 ou un autre texte de loi et qui ne peuvent être exclus ou limités. L'accord Consumer Guarantees Act de 1993 ne s'applique pas aux biens fournis par IBM, s'ils sont utilisés à des fins commerciales telles que définies dans l'accord CGA.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Si les Machines ne sont pas acquises à des fins commerciales, telles qu'elles sont définies dans l'accord Consumer Guarantees Act de 1993, les limitations de cet article sont soumises aux limitations énoncées dans l'accord CGA.

REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "les lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*

par les lois de l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique) (sauf indication contraire par la législation locale).

PHILIPPINES

Limitation de responsabilité : *L'alinéa 3 du cinquième paragraphe est remplacé par ce qui suit :*

DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX (Y COMPRIS DOMMAGES SYMBOLIQUES ET EXEMPLAIRES), DOMMAGE MORAL, ACCESSOIRE OU DOMMAGES INDIRECTS POUR TOUT DOMMAGE ECONOMIQUE CONSECUTIF ; OU

Arbitrage : Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :

Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Metro Manille (Philippines) conformément à la législation philippine alors en vigueur. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Philippine Dispute Resolution Center, Inc. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

SINGAPOUR

Limitation de responsabilité : Les termes "SPECIAUX" et "ECONOMIQUES" de l'alinéa 3 du cinquième paragraphe sont supprimés.

EUROPE, , MOYEN-ORIENT, AFRIQUE (EMEA)

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT A TOUS LES PAYS EMEA :

Les dispositions exposées dans la présente Déclaration de Garantie s'appliquent aux Machines achetées auprès d'IBM ou d'un revendeur IBM.

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie :

Ajoutez le paragraphe suivant dans Europe de l'ouest (Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Etat du Vatican et tout pays intégré ultérieurement à l'Union Européenne, à compter de la date de son adhésion) :

La garantie des Machines acquises en Europe de l'ouest doit être valide et applicable dans tous les pays de l'Europe de l'ouest, sous réserve que les Machines aient été annoncées et mises à disposition dans ces pays.

Si vous achetez une Machine dans l'un des pays d'Europe de l'ouest définis ci-avant, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine dans n'importe lequel de ces pays, soit auprès (1) d'un revendeur IBM agréé pour exercer ce service, soit auprès (2) d'IBM, sous réserve que la Machine ait été annoncée et mise à disposition par IBM dans le pays dans lequel vous souhaitez obtenir le service.

Si vous avez acheté un PC en Albanie, en Arménie, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldavie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque, en Roumanie, en Russie, en Slovénie, en Ukraine ou en République fédérale de Yougoslavie, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine dans n'importe lequel de ces pays, soit auprès (1) d'un revendeur IBM agréé pour exercer ce service, soit auprès (2) d'IBM.

Si vous achetez une Machine dans un pays du Moyen-Orient ou en Afrique, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine auprès d'une entité IBM du pays dans lequel vous avez effectué l'achat, si cette entité IBM fournit un tel service dans ce pays, ou auprès d'un revendeur IBM autorisé par IBM à fournir un tel service sur ladite Machine dans le pays concerné. Le service prévu par la Garantie en Afrique est disponible dans un rayon de 50 kilomètres d'un Fournisseur de services agréé IBM. Les frais de transport des Machines situées à plus de 50 kilomètres d'un fournisseur de services agréé IBM sont à votre charge.

Droit applicable :

La mention "l'application des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" est remplacée par :

1) "les lois en vigueur en Autriche" en Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Georgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirgizstan, Ex-République yougoslave de Macédoine, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Ouzbékistan et ex-République de Yougoslavie ; 2) "soit appliqué le droit

français" en Algérie, au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Cap-Vert, en République centrafricaine, au Tchad, aux Comores, au Congo, à Djibouti, en République démocratique du Congo, en Guinée Equatoriale, en Guyane française, en Polynésie française, au Gabon, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Liban, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, sur l'Île Maurice, sur l'Île Mayotte, au Maroc, en Nouvelle Calédonie, au Niger, dans l'Île de la Réunion, au Sénégal, aux Seychelles, au Togo, en Tunisie, dans les îles Vanuatu, et Wallis & Futuna ; 3) "les lois en vigueur en Finlande" en Estonie, Lettonie et Lituanie ; 4) "les lois en vigueur en Angleterre" en Angola, au Bahreïn, au Botswana, au Burundi, en Egypte, en Erythrée, en Ethiopie, au Ghana, en Jordanie, au Kenya, au Koweït, au Liberia, à Malawi, à Malte, en Mozambique, au Nigeria, à Oman, au Pakistan, au Qatar, au Rwanda, à São Tomé, en Arabie saoudite, au Sierra Leone, en Somalie, en Tanzanie, en Ouganda, aux Emirats Arabes Unis, au Royaume-Uni, en Cisjordanie et à Gaza, au Yémen, en Zambie, et au Zimbabwe ; et 5) "l'application du droit sud-africain" en Afrique du sud, au Lesotho, en Namibie, et au Swaziland.

Juridiction compétente : *Les exceptions suivantes sont ajoutées à cet article :*

1) en **Autriche**, toutes les contestations liées à la présente Déclaration de Garantie, y compris à son existence, seront de la compétence exclusive du tribunal de Vienne, Autriche (Inner-City) ; 2) en **Angola, en Arabie saoudite, au Bahreïn, au Botswana, au Burundi, En Egypte, en Erythrée, aux Emirats arabes unis, en Ethiopie, au Ghana, en Jordanie, au Kenya, au Koweït, au Libéria, au Malawi, à Malte, au Mozambique, au Nigéria, au Sultanat d'Oman, au Pakistan, en Ouganda, au Qatar, au Rwanda, à Sao Tomé, en Sierra Leone, en Somalie, en Tanzanie, en Cisjordanie et à Gaza, au Yémen, en Zambie et au Zimbabwe**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à son exécution, y compris en référé, seront de la compétence exclusive des tribunaux anglais ; 3) en **Belgique** et au **Luxembourg**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à son interprétation ou à son exécution seront de la compétence exclusive des lois et des tribunaux de la capitale du pays dans lequel se trouve votre siège social et/ou commercial ; 4) en **France, en Algérie, au Bénin, au Burkina Burkina, au Cameroun, au Cap-Vert, en République centrafricaine, au Tchad, aux Comores, en République du Congo, à Djibouti, en République démocratique du Congo, en Guinée-Equatoriale, en Guyane française, en Polynésie française, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Liban, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, dans l'Île Maurice, dans l'Île Mayotte, au Maroc, en Nouvelle Calédonie, au Niger, dans l'Île de la Réunion, au Sénégal, aux Seychelles, au Togo, en Tunisie, dans les Iles Vanuatu, et Wallis & Futuna**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à sa violation ou à son exécution seront de la compétence exclusive, y compris en référé, du Tribunal de Commerce de Paris ; 5) en **Russie**, toutes les contestations liées à l'interprétation, la violation, la résiliation ou la nullité de l'exécution de la présente Déclaration de Garantie seront réglées par le Tribunal d'arbitrage de Moscou ; 6) en **Afrique du sud, en Namibie, au Lesotho et au Swaziland**, les deux parties s'engagent à soumettre tous les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie à la juridiction de la Haute Cour de Johannesburg ; 7) en **Turquie**, tous les conflits découlant de ou liés à la présente Déclaration de Garantie seront réglés par les cours centrales d'Istanbul (Sultanahmet) et les "Execution Directorates" d'Istanbul, République de Turquie ; 8) dans chacun des pays répertoriés ci-après, toute plainte découlant de la présente Déclaration de Garantie sera déposée, puis jugée uniquement par la cour compétente située à a) Athènes pour la **Grèce**, b) Tel Aviv-Jaffa pour **Israël**, c) Milan pour l'**Italie**, d) Lisbonne pour le **Portugal** et e) Madrid pour l'**Espagne** ; et 9) au **Royaume-Uni**, les deux

parties s'engagent à soumettre tous les conflits relatifs à la présente Déclaration de Garantie à la juridiction des cours anglaises.

Arbitrage : Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :

En Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldavie, en Pologne, en Roumanie, en Russie, en Slovaquie, en Slovénie, au Tadjikistan, au Turkménistan, en Ukraine, en Ouzbékistan et en République fédérale de Yougoslavie, tout désaccord résultant de la présente Déclaration de Garantie relatif à sa violation, sa rupture ou sa nullité sera définitivement réglé selon les Règles d'Arbitrage et de Conciliation du International Arbitral Center de la Federal Economic Chamber de Vienne (lois viennoises) par trois arbitres nommés conformément à ces règles. L'arbitrage aura lieu à Vienne, Autriche, et la langue officielle des débats sera l'anglais. La décision des arbitres sera considérée comme finale et liera les deux parties. De ce fait, en vertu du paragraphe 598(2) du Code de Procédures Civil autrichien, les parties renoncent expressément à l'application du paragraphe 595 (1) figure 7 de ce Code. IBM peut cependant contester devant une cour compétente dans le pays d'installation.

En Estonie, Lettonie et Lituanie, tout désaccord lié à la présente Déclaration de Garantie sera définitivement résolu par voie d'arbitrage à Helsinki (Finlande), conformément aux lois d'arbitrage finlandaises en vigueur. Chaque partie désignera un arbitre et les arbitres désignés nommeront collégialement un président. Si aucun accord n'est trouvé concernant le président, ce dernier sera nommé par la Central Chamber of Commerce à Helsinki.

UNION EUROPEENNE (UE)

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT A TOUS LES PAYS de l'UNION EUROPEENNE :

La garantie des Machines acquises dans les pays de l'Union Européenne est valide et applicable dans tous les pays de l'Union Européenne, sous réserve que les Machines aient été annoncées et mises à disposition dans ces pays.

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie : *La ligne suivante est ajoutée à cet article :*

Pour obtenir le service prévu par la Garantie auprès d'IBM dans les pays de l'UE, consultez la liste des numéros de téléphone dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie.

Vous pouvez prendre contact avec IBM à l'adresse suivante :

IBM Warranty & Service Quality Dept.
PO Box 30
Spango Valley
Greenock
Scotland PA16 0AH

CONSOMMATEURS

Les consommateurs disposent de droits selon la loi nationale en vigueur régissant la vente de biens de consommation. Ces droits ne sont pas affectés par les garanties fournies dans la présente Déclaration de Garantie.

AUTRICHE, DANEMARK, ESPAGNE, FINLANDE, GRÈCE, ITALIE, NORVÈGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, SUÈDE ET SUISSE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Sauf disposition légale impérative contraire :

1. La responsabilité d'IBM, concernant tout dommage et perte pouvant survenir dans le cadre de l'exercice de ses obligations liées directement ou indirectement à la présente Déclaration de Garantie ou résultant d'autres causes liées à cette Déclaration de Garantie, est limitée au dédommagement des seuls dommages et pertes prouvés et résultant immédiatement et directement du manquement à ces obligations (en cas de faute d'IBM) ou d'une telle cause, pour un montant maximum égal aux redevances que vous avez payées pour la Machine. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

La limitation sus-mentionnée ne s'applique pas aux dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels, mobiliers et immobiliers, pour lesquels IBM est légalement responsable.

2. **IBM, SES FOURNISSEURS OU REVENDEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MEME S'ILS ONT ETE INFORMES DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE :**
1) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ; 2) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX ; 3) PERTE DE BENEFICES, MEME SI CELLE-CI EST LA CONSEQUENCE IMMEDIATE DE L'EVENEMENT A L'ORIGINE DES DOMMAGES ; OU 4) PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES, PERTE DE CLIENTELE OU PERTE D'ECONOMIES ESCOMPTEES.

FRANCE ET BELGIQUE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Sauf disposition légale impérative contraire :

1. La responsabilité d'IBM, concernant tout dommage et perte pouvant survenir dans le cadre de l'exercice de ses obligations liées directement ou indirectement à la présente Déclaration de Garantie ou résultant d'autres causes liées à ce Contrat, est limitée au dédommagement des seuls dommages et pertes prouvés et résultant immédiatement et directement du manquement à ces obligations (en cas de faute d'IBM) ou d'une telle cause, pour un montant maximum égal aux redevances que vous avez payées pour la Machine qui a causé les dommages. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

La limitation sus-mentionnée ne s'applique pas aux dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels, mobiliers et immobiliers, pour lesquels IBM est légalement responsable.

2. **IBM, SES FOURNISSEURS OU REVENDEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MEME S'ILS ONT ETE INFORMES DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE :**
1) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ; 2) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX ; 3) PERTE DE BENEFICES, MEME SI CELLE-CI EST LA CONSEQUENCE IMMEDIATE DE L'EVENEMENT A L'ORIGINE DES DOMMAGES ; OU 4) PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES, PERTE DE CLIENTELE OU PERTE D'ECONOMIES ESCOMPTEES.

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT AU(X) PAYS SPECIFIE(S) :

AUTRICHE

Les dispositions de la présente Déclaration de Garantie remplacent toute autre garantie légale applicable.

Etendue de la garantie : *La phrase suivante remplace la première phrase du premier paragraphe de cet article :*

La garantie d'une Machine IBM couvre les fonctionnalités de la Machine dans des conditions normales d'utilisation et la conformité de la Machine à ses spécifications.

Les paragraphes suivants sont ajoutés à cet article :

Le délai de prescription pour les consommateurs intentant une action pour rupture de garantie correspond au minimum au délai légal. Si IBM ou votre revendeur se trouvait dans l'incapacité de réparer une Machine IBM, vous pouvez éventuellement demander un remboursement partiel, à condition qu'il soit justifié par la perte de valeur de la Machine non réparée, ou demander une annulation de l'accord en vigueur pour la Machine et obtenir un remboursement total.

Le deuxième paragraphe n'est pas applicable.

Résolution d'incidents par IBM : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Pendant la période de garantie, IBM vous remboursera les frais de transport de la Machine en panne vers un centre IBM.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les limitations et exclusions mentionnées dans la Déclaration de Garantie ne s'appliquent pas aux dommages causés par IBM en cas de fraude ou de faute grave, ni à la garantie explicite.

La phrase suivante est ajoutée à la fin de l'alinéa 2 :

La responsabilité d'IBM aux termes de cet alinéa se limite à la violation des dispositions essentielles du Contrat du fait d'une négligence.

EGYPTE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace l'alinéa 2 de cet article :* du prix payé, en ce qui concerne tout autre dommage réel direct pour la Machine à l'origine de la réclamation. Au titre du présent alinéa, le terme "Machine" inclut le Code Machine et le Code Interne sous Licence ("LIC").

Applicabilité des fournisseurs et des revendeurs (non modifiée).

FRANCE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace la deuxième phrase du premier paragraphe de cet article :*

Dans ce cas, quel que soit le fondement de l'action que vous pourriez engager contre IBM, IBM ne sera responsable qu'à concurrence : (alinéas 1 et 2 non modifiés).

ALLEMAGNE

Etendue de la garantie : *La phrase suivante remplace la première phrase du premier paragraphe de cet article :*

La garantie d'une Machine IBM couvre les fonctionnalités de la Machine dans des conditions normales d'utilisation et la conformité de la Machine à ses spécifications.

Les paragraphes suivants sont ajoutés à cet article :

La période minimale de garantie pour les Machines est de douze mois. Si IBM ou votre revendeur se trouvait dans l'incapacité de réparer une Machine IBM, vous pouvez éventuellement demander un remboursement partiel, à condition qu'il soit justifié par la perte de valeur de la Machine non réparée, ou demander une annulation de l'accord en vigueur pour la Machine et obtenir un remboursement total.

Le deuxième paragraphe n'est pas applicable.

Résolution d'incidents par IBM : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*
Pendant la période de garantie, les frais de transport de la Machine en panne vers un centre IBM sont à la charge d'IBM.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*
Les limitations et exclusions mentionnées dans la Déclaration de Garantie ne s'appliquent pas aux dommages causés par IBM en cas de fraude ou de faute grave, ni à la garantie explicite.

La phrase suivante est ajoutée à la fin de l'alinéa 2 :
La responsabilité d'IBM aux termes de cet alinéa se limite à la violation des dispositions essentielles du Contrat du fait d'une négligence.

HONGRIE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de cet article :*
La limitation et l'exclusion indiquées dans le présent article ne s'appliqueront pas à la responsabilité pour rupture de contrat occasionnant des dommages corporels, y compris le décès, et des dommages à la santé causés intentionnellement par une faute grave ou un acte criminel.

Les parties acceptent que les limitations de responsabilité sont des dispositions valides et indiquent que l'article 314.(2) du code civil hongrois s'applique dans la mesure où le prix d'achat et d'autres avantages découlant de la présente Déclaration de Garantie compensent cette limitation de responsabilité.

IRLANDE

Etendue de la garantie : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*
Sauf disposition contraire contenue dans les présentes, toutes les dispositions légales y compris toutes garanties implicites, et sans préjudice de ce qui précède, toutes les garanties susdites découlant du Sale of Goods Act de 1893 ou du Sale of Goods and Supply of Services Act 1980, sont exclues.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Pour l'application du présent article, le terme "Défaillance" désigne tout acte, déclaration, omission ou négligence du fait d'IBM en rapport avec l'objet d'une Déclaration de Garantie dont IBM est légalement responsable envers vous, qu'il s'agisse d'une responsabilité contractuelle ou délictuelle. Un certain nombre de Défaillances qui, conjointement, donnent lieu ou contribuent de manière substantielle à la même perte ou aux mêmes dommages seront considérés comme étant une seule Défaillance se produisant à la date de survenance de la dernière Défaillance.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une Défaillance, vous avez droit à recouvrer des dommages d'IBM.

Le présent article expose les limites de responsabilité d'IBM, ainsi que votre recours exclusif.

1. IBM assumera une responsabilité illimitée pour un décès ou des dommages corporels occasionnés du fait de la négligence d'IBM.
2. Toujours sous réserve des **Cas pour lesquels IBM n'est pas responsable** ci-après, IBM assumera une responsabilité illimitée pour les dommages matériels occasionnés à vos biens mobiliers du fait de la négligence d'IBM.

3. Sous réserve des dispositions des alinéas 1 et 2 ci-dessus, l'entière responsabilité d'IBM pour les dommages réels causés par une Défaillance quelle qu'elle soit n'excédera en aucun cas le montant le plus élevé entre les deux sommes suivantes : 1) 125 000 EUR, ou 2) 125% du montant que vous avez payé pour la Machine directement en rapport avec la Défaillance.

Cas pour lesquels IBM n'est pas responsable

Sous réserve de toute responsabilité mentionnée dans l'alinéa 1 ci-dessus, IBM, ses fournisseurs ou revendeurs ne seront en aucun cas responsables des cas suivants, même si IBM, ses fournisseurs ou revendeurs ont été informés de la survenance possible de tels dommages :

1. perte ou détérioration des données ;
2. préjudice spécial, indirect ou accessoire ; ou
3. perte de bénéfices, d'activité commerciale, de revenu, de clientèle ou d'économies escomptées.

SLOVAQUIE

Limitation de responsabilité : *La phrase suivante est ajoutée à la fin du dernier paragraphe :*

Les limitations s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas interdites aux termes des articles §§ 373-386 du code de commerce slovaque.

AFRIQUE DU SUD, NAMIBIE, BOTSWANA, LESOTHO ET SWAZILAND

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

La responsabilité globale d'IBM à votre égard se limite au prix payé pour la Machine à l'origine de la réclamation, pour tout dommage réel du fait d'un manquement de la part d'IBM, ou ayant un quelconque rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie.

ROYAUME-UNI

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Pour l'application du présent article, le terme "Défaillance" désigne tout acte, déclaration, omission ou négligence du fait d'IBM en rapport avec l'objet d'une Déclaration de Garantie dont IBM est légalement responsable envers vous, qu'il s'agisse d'une responsabilité contractuelle ou délictuelle. Un certain nombre de Défaillances qui, conjointement, donnent lieu ou contribuent à la même perte ou aux mêmes dommages sera considéré comme étant une seule Défaillance.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une Défaillance, vous avez droit à recouvrer des dommages d'IBM.

Le présent article expose les limites de responsabilité d'IBM, ainsi que votre recours exclusif.

1. IBM assumera une responsabilité illimitée pour :
 - a. un décès ou des dommages corporels occasionnés du fait de la négligence d'IBM ; et
 - b. toute inexécution de ses obligations mentionnées dans la Section 12 du Sale of Goods Act de 1979 ou dans la Section 2 du Supply of Goods and Services Act de 1982, ou dans toute modification ou remise en vigueur légale de l'une de ces Sections.
2. IBM assumera une responsabilité illimitée, toujours sous réserve des **Cas pour lesquels IBM n'est pas responsable** ci-dessus, pour les dommages matériels occasionnés à vos biens mobiliers du fait de la négligence d'IBM.

3. Sous réserve des dispositions des alinéas 1 et 2 ci-dessus, l'entière responsabilité d'IBM pour les dommages réels causés par une Défaillance quelle qu'elle soit n'excédera en aucun cas le montant le plus élevé entre les deux sommes suivantes : 1) 75 000 livres sterling, ou 2) 125% du prix d'achat total payable ou des redevances correspondant à la Machine directement en rapport avec la Défaillance.

Ces limites s'appliquent également aux fournisseurs et aux revendeurs d'IBM. Elles indiquent le maximum pour lequel IBM et ses sous-traitants et revendeurs sont collectivement responsables.

Cas pour lesquels IBM n'est pas responsable

Sous réserve de toute responsabilité mentionnée dans l'alinéa 1 ci-dessus, IBM, ses fournisseurs ou revendeurs ne seront en aucun cas responsables des cas suivants, même si IBM, ses fournisseurs ou revendeurs ont été informés de la survenance possible de tels dommages :

1. perte ou détérioration des données ;
2. préjudice spécial, indirect ou accessoire ; ou
3. perte de bénéfices, d'activité commerciale, de revenu, de clientèle ou d'économies escomptées.

CHAPITRE 3 - Informations relatives à la garantie

Le présent Chapitre 3 contient des informations relatives à la garantie applicable à votre Machine, y compris la période de garantie et le type de service de garantie fourni par IBM.

Période de garantie

La période de garantie peut varier en fonction du pays ou de la région et est indiquée dans le tableau ci-dessous. REMARQUE : Le terme "Région" désigne soit Hong Kong soit Macao (Région Administrative Spéciale de Chine).

Une période de garantie de un (1) an pour les pièces et d'un (1) an pour la main-d'oeuvre signifie qu'IBM fournit à titre gratuit le service prévu par la garantie pour les pièces et la main-d'oeuvre pendant la première année de la période de garantie.

Type de machine	Pays ou Région d'acquisition	Période de garantie	Type de service prévu par la garantie
Unité ThinkPad Multi-Burner Plus Ultrabay Slim	Monde	Pièces et main d'oeuvre - 1 an	7

Types de services prévus par la garantie

Si nécessaire, IBM fournit un service de réparation ou de remplacement en fonction du type de service de garantie spécifié pour votre Machine dans le tableau ci-dessus et tel qu'il est décrit ci-après. Le service prévu par la garantie peut être fourni par votre revendeur si celui-ci est habilité par IBM pour effectuer le service. Le calendrier du service sera fonction de l'heure de votre appel et sous réserve de la disponibilité des pièces. Les niveaux de service sont des objectifs de temps de réponse et ne sont pas garantis. Il se peut que le niveau de service de garantie spécifié ne soit pas disponible dans tous les sites de par le monde et que des frais supplémentaires s'appliquent lorsque le service n'est pas du ressort habituel

d'IBM ; pour plus de détails sur les pays et les sites, prenez contact avec votre délégué commercial IBM ou votre revendeur.

1. Unité remplaçable par l'utilisateur ("CRU")

IBM vous fournit des CRU pour que vous les installiez vous-même. Les informations sur les CRU et les instructions de remplacement sont fournies avec la Machine et sont disponibles auprès d'IBM à tout moment sur simple demande. L'installation des CRU de niveau 1 vous incombe. Si IBM installe une CRU de niveau 1 à votre demande, les frais d'installation vous seront facturés. Vous pouvez installer une CRU de niveau 2 vous-même ou demander à IBM de l'installer, sans frais supplémentaire, selon le type de service prévu par la Garantie de votre Machine. IBM précise dans les éléments fournis avec une CRU de remplacement si la CRU défectueuse doit lui être renvoyée. Lorsque le retour de l'unité défectueuse est requis, 1) les instructions de retour et un conteneur sont fournis avec la CRU de remplacement, et 2) la CRU de remplacement peut vous être facturée si IBM ne reçoit pas la CRU défectueuse dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'unité de remplacement.

2. Service sur site

IBM ou votre revendeur réparera ou remplacera la Machine défaillante sur votre site et en vérifiera le fonctionnement. Vous devez mettre à disposition une zone de travail appropriée permettant le démontage et le remontage de la Machine IBM. Cette zone doit être propre, correctement éclairée et adaptée aux opérations. En ce qui concerne certaines Machines, il se peut que certaines réparations requièrent l'envoi de la Machine à un centre de maintenance IBM.

3. Service de collecte ou de dépôt *

Vous déconnecterez la Machine défaillante à des fins de collecte organisée par IBM. Il vous sera fourni un conteneur d'expédition pour que vous renvoyiez la Machine à un centre de maintenance désigné. Un transporteur récupérera votre Machine et la livrera au centre de maintenance désigné. A la suite de la réparation ou du remplacement de la Machine, IBM organisera la livraison en retour de la Machine à votre site. Vous êtes responsable de l'installation et de la vérification de la Machine.

4. Service de livraison ou d'expédition par le client

Vous livrerez ou expédieriez, selon les instructions d'IBM (frais de transport payés d'avance, sauf indication contraire d'IBM), la Machine défaillante que vous conditionnerez de façon appropriée à un site désigné par IBM. IBM mettra la Machine réparée ou remplacée à votre disposition à des fins de collecte ou, en cas de service d'expédition, IBM vous renverra la Machine réparée ou remplacée en port payé, sauf indication contraire d'IBM. Vous êtes responsable de l'installation et de la vérification ultérieures de la Machine.

5. CRU et Service sur site

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 2 (voir ci-avant).

6. CRU et Service de collecte ou de dépôt

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 3 (voir ci-avant).

7. CRU et Service de livraison ou d'expédition par le client

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 4 (voir ci-avant).

Lorsqu'un service prévu par la Garantie de type 5, 6 ou 7 est indiqué, IBM déterminera le type de service prévu par la Garantie approprié pour la réparation.

* Ce type de service est appelé ThinkPad EasyServ ou EasyServ dans certains pays.

Le site Web IBM Machine Warranty à l'adresse http://www.ibm.com/servers/support/machine_warranties/ donne un aperçu mondial de la Garantie d'IBM pour les Machines et contient un glossaire des termes IBM, une Foire aux Questions (FAQ) et un Service de Support par produit (Machine) avec des liens vers des pages de Support Produit. **La Déclaration de Garantie IBM est également disponible sur ce site dans 29 langues.**

Pour obtenir le service prévu par la Garantie, prenez contact avec IBM ou votre revendeur IBM. Au Canada ou aux Etats-Unis, appelez le 1-800-IBM-SERV (426-7378). Dans les autres pays, consultez les numéros de téléphone ci-dessous.

Liste des numéros de téléphone au niveau mondial

Les numéros de téléphone font l'objet de modification sans préavis. Pour connaître le numéro de téléphone à composer pour demander le service prévu par la Garantie dans un pays pas encore répertorié dans la liste ci-dessous, prenez contact avec IBM dans ce pays ou visitez le site Web <http://www.ibm.com/pc/support/> et cliquez sur **Support Phone List** pour consulter la liste à jour des numéros de téléphone.

Pays ou Région	Numéro de téléphone	Pays ou Région	Numéro de téléphone
Afrique	+44 (0) 1475 555 055	Italie	02-7031-6101
Allemagne	07032-1549 201	Japon	Bureau : 0120-887-870 <ul style="list-style-type: none"> • Appels internationaux : 81-46-266-1084 ThinkPad : 0120-887-874 <ul style="list-style-type: none"> • Appels internationaux : 81-46-266-1084 IntelliStation et xSeries : 81-46-266-1358 Logiciel PC : 0120-558-695 <ul style="list-style-type: none"> • Appels internationaux : 81-44-200-8666
Argentine	0800-666-0011	Luxembourg	298-977-5063
Australie	131-426	Malaisie	(60) 3-7727-7800
Autriche	01-24592-5901	Mexique	001-866-434-2080
Belgique	Néerlandais : 02-210 9820 Français : 02-210 9800	Moyen Orient	+44 (0) 1475 555 055

Pays ou Région	Numéro de téléphone	Pays ou Région	Numéro de téléphone
Bolivie	0800-0189	Nicaragua	255-6658
Brésil	55-11-3889-8986	Norvège	66 81 11 00
Canada	Anglais : 1-800-565-3344 Français : 1-800-565-3344 A Toronto : 416-383-3344	Nouvelle-Zélande	0800-446-149
Chili	800-224-488	Panama	206-6047
Chine	800-810-1818	Pays-Bas	020-514 5770
Chine (Hong-Kong et Région administrative spéciale)	PC familiaux : 852-2825-7799 PC commerciaux : 852-8205-0333	Pérou	0-800-50-866
Colombie	980-912-3021	Philippines	(63) 2-995-2225
Costa Rica	284-3911	Portugal	21-892-7147
Danemark	45 20 82 00	République dominicaine	566-4755 ou 566-5161 poste 8201 Gratuit à l'intérieur de la République dominicaine : 1-200-1929
El Salvador	250-5696	Royaume-Uni	0-1475-555 055
Equateur	1-800-426911 (option #4)	Russie	095-940-2000
Espagne	91-714-7983	Singapour	(65) 1-800-840-9911
Etats-Unis	1-800-IBM-SERV (1-800-426-7378)	Suède	08-477 4420
Finlande	09-459 69 60	Suisse	058-333-0900
France	02 38 55 74 50	Taïwan	886-2-8723-9799
Guatemala	335-8490	Thaïlande	(66) 2-273-4000
Honduras	Tegucigalpa & Sand Pedro Sula : 232-4222 San Pedro Sula : 552-2234	Turquie	00-800-446-32-041
Inde	1600-44-6666	Uruguay	000-411-005-6649
Indonésie	(62) 21-523-8535	Venezuela	0-800-100-2011
Irlande	01-815-9202	Viêt-Nam	Ho Chi Minh : (84) 8-829-5160 Hanoi : (84) 4-843-6675

Remarque : * Les numéros déclenchent un guide vocal en japonais. Pour obtenir de l'aide en anglais, un opérateur vous répondra à la fin de la version japonaise. Veuillez demander "English support please," afin de transférer votre appel vers un opérateur anglophone.

Annexe D. Guarantee supplement for Mexico

This supplement is considered part of IBM's Statement of Limited Warranty and shall be effective solely and exclusively for products distributed and commercialized within Territory of the Mexican United States. In the event of a conflict, the terms of this supplement shall apply.

All software programs pre-loaded in the equipment shall only have a thirty- (30) day guarantee for installation defects from the date of purchase. IBM is not responsible for the information in such software programs and/or any additional software programs installed by you or installed after purchase of the product.

Services not chargeable to the guarantee shall be charged to the final user, prior an authorization.

In the event that warranty repair is required please call the IBM Support Center at 001-866-434-2080, where you will be directed to the nearest Authorized Service Center. Should no Authorized Service Center exist in your city, location or within 70 kilometers of your city or location, the guarantee includes any reasonable delivery charges related to the transportation of the product to our nearest Authorized Service Center. Please call the nearest Authorized Service Center to obtain the necessary approvals or information concerning the shipment of the product and the shipment address.

To obtain a list of Authorized Service Centers, please visit:
http://www.pc.ibm.com/la/centros_de_servicio/servicio_mexico/servicio_mexico.html

Manufactured by:
SCI Systems de México, S.A. de C.V.
Av. De la Solidaridad Iberoamericana No. 7020
Col. Club de Golf Atlas
El Salto, Jalisco, México
C.P. 45680,
Tel. 01-800-3676900

Marketing by:
IBM de México, Comercialización y
Servicios, S. A. de C. V.
Alfonso Nápoles Gándara No 3111
Parque Corporativo de Peña Blanca
Delegación Álvaro Obregón
México, D.F., México
C.P. 01210,
Tel. 01-800-00-325-00

Annexe E. Notices

IBM may not offer the products, services, or features discussed in this document in all countries. Consult your local IBM representative for information on the products and services currently available in your area. Any reference to an IBM product, program, or service is not intended to state or imply that only that IBM product, program, or service may be used. Any functionally equivalent product, program, or service that does not infringe any IBM intellectual property right may be used instead. However, it is the user's responsibility to evaluate and verify the operation of any non-IBM product, program, or service.

IBM may have patents or pending patent applications covering subject matter described in this document. The furnishing of this document does not give you any license to these patents. You can send license inquiries, in writing, to:

*IBM Director of Licensing
IBM Corporation
North Castle Drive
Armonk, NY 10504-1785
U.S.A.*

INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORPORATION PROVIDES THIS PUBLICATION «AS IS» WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF NON-INFRINGEMENT, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. Some jurisdictions do not allow disclaimer of express or implied warranties in certain transactions, therefore, this statement may not apply to you.

This information could include technical inaccuracies or typographical errors. Changes are periodically made to the information herein; these changes will be incorporated in new editions of the publication. IBM may make improvements and/or changes in the product(s) and/or the program(s) described in this publication at any time without notice.

The products described in this document are not intended for use in implantation or other life support applications where malfunction may result in injury or death to persons. The information contained in this document does not affect or change IBM product specifications or warranties. Nothing in this document shall operate as an express or implied license or indemnity under the intellectual property rights of IBM or third parties. All information contained in this document was obtained in specific environments and is presented as an illustration. The result obtained in other operating environments may vary.

IBM may use or distribute any of the information you supply in any way it believes appropriate without incurring any obligation to you.

Any references in this publication to non-IBM Web sites are provided for convenience only and do not in any manner serve as an endorsement of those Web sites. The materials at those Web sites are not part of the materials for this IBM product, and use of those Web sites is at your own risk.

Any performance data contained herein was determined in a controlled environment. Therefore, the result obtained in other operating environments may

vary significantly. Some measurements may have been made on development-level systems and there is no guarantee that these measurements will be the same on generally available systems. Furthermore, some measurements may have been estimated through extrapolation. Actual results may vary. Users of this document should verify the applicable data for their specific environment.

Federal Communications Commission (FCC) statement

ThinkPad Multi-Burner Plus UltrabaySlim Drive

Note: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses, and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult an IBM authorized dealer or service representative for help.

Properly shielded and grounded cables and connectors must be used in order to meet FCC emission limits. Proper cables and connectors are available from IBM authorized dealers. IBM is not responsible for any radio or television interference caused by using other than recommended cables and connectors or by unauthorized changes or modifications to this equipment. Unauthorized changes or modifications could void the user's authority to operate the equipment.

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Responsible party:

International Business Machines Corporation
New Orchard Road
Armonk, NY 10504
Telephone: 1-919-543-2193



Tested To Comply
With FCC Standards

FOR HOME OR OFFICE USE

Industry Canada Class B emission compliance statement

This Class B digital apparatus complies with Canadian ICES-003.

Avis de conformité a la réglementation d'Industrie Canada

Cet appareil numérique de la classe B est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

Deutsche EMV-Direktive (electromagnetische Verträglichkeit)

Zulassungsbefreiung laut dem Deutschen Gesetz über die elektromagnetische Verträglichkeit von Geräten (EMVG) vom 30. August 1995 (bzw. der EMC EG Richtlinie 89/336):

Dieses Gerät ist berechtigt in Übereinstimmung mit dem Deutschen EMVG das EG-Konformitätszeichen - CE - zu führen. Verantwortlich für die Konformitätserklärung nach Paragraph 5 des EMVG ist die:

IBM Deutschland Informationssysteme GmbH, 70548 Stuttgart.

Informationen in Hinsicht EMVG Paragraph 3 Abs. (2) 2:

Das Gerät erfüllt die Schutzanforderungen nach EN 55024:1998 und EN 55022:1998 Klasse B.

EN 55022 Hinweis:

«Wird dieses Gerät in einer industriellen Umgebung betrieben (wie in EN 55022:B festgelegt), dann kann es dabei eventuell gestört werden. In solch einem FA11 ist der Abstand bzw. die Abschirmung zu der industriellen Störquelle zu vergrößern.»

Anmerkung:

Um die Einhaltung des EMVG sicherzustellen sind die Geräte, wie in den IBM Handbüchern angegeben, zu installieren und zu betreiben.

European Union - emission directive

This product is in conformity with the protection requirements of EU Council Directive 89/336/ECC on the approximation of the laws of the Member States relating to electromagnetic compatibility.

IBM can not accept responsibility for any failure to satisfy the protection requirements resulting from a non-recommended modification of the product, including the fitting of non-IBM option cards.

This product has been tested and found to comply with the limits for Class B Information Technology Equipment according to European Standard EN 55022. The limits for Class B equipment were derived for typical residential environments to provide reasonable protection against interference with licensed communication devices.

Union Européenne - Directive Conformité électromagnétique

Ce produit est conforme aux exigences de protection de la Directive 89/336/EEC du Conseil de l'UE sur le rapprochement des lois des États membres en matière de compatibilité électromagnétique.

IBM ne peut accepter aucune responsabilité pour le manquement aux exigences de protection résultant d'une modification non recommandée du produit, y compris l'installation de cartes autres que les cartes IBM.

Ce produit a été testé et il satisfait les conditions de l'équipement informatique de Classe B en vertu de Standard européen EN 55022. Les conditions pour l'équipement de Classe B ont été définies en fonction d'un contexte résidentiel ordinaire afin de fournir une protection raisonnable contre l'interférence d'appareils de communication autorisés.

Unione Europea - Directiva EMC (Conformidad electromagnética)

Este producto satisface los requisitos de protección del Consejo de la UE, Directiva 89/336/CEE en lo que a la legislatura de los Estados Miembros sobre compatibilidad electromagnética se refiere.

IBM no puede aceptar responsabilidad alguna si este producto deja de satisfacer dichos requisitos de protección como resultado de una modificación no recomendada del producto, incluyendo el ajuste de tarjetas de opción que no sean IBM.

Este producto ha sido probado y satisface los límites para Equipos Informáticos Clase B de conformidad con el Estándar Europeo EN 55022. Los límites para los equipos de Clase B se han establecido para entornos residenciales típicos a fin de proporcionar una protección razonable contra las interferencias con dispositivos de comunicación licenciados.

Union Europea - Normativa EMC

Questo prodotto è conforme alle normative di protezione ai sensi della Direttiva del Consiglio dell'Unione Europea 89/336/CEE sull'armonizzazione legislativa degli stati membri in materia di compatibilità elettromagnetica.

IBM non accetta responsabilità alcuna per la mancata conformità alle normative di protezione dovuta a modifiche non consigliate al prodotto, compresa l'installazione di schede e componenti di marca diversa da IBM.

Le prove effettuate sul presente prodotto hanno accertato che esso rientra nei limiti stabiliti per le apparecchiature di informatica Classe B ai sensi della Norma Europea EN 55022. I limiti delle apparecchiature della Classe B sono stati stabiliti al fine di fornire ragionevole protezione da interferenze mediante dispositivi di comunicazione in concessione in ambienti residenziali tipici.

이 기기는 가정용으로 전자파 적합등록을 한 기기로서
주거지역에서는 물론 모든 지역에서 사용할 수 있습니다.

この装置は、情報処理装置等電波障害自主規制協議会（VCCI）の基準に基づきクラスB情報技術装置です。この装置は、家庭環境で使用することを目的としていますが、この装置がラジオやテレビジョン受信機に近接して使用されると、受信障害を引き起こすことがあります。
取扱説明書に従って正しい取り扱いをして下さい。

Japanese statement of compliance for products less than or equal to 20 A per phase

高調波ガイドライン適合品

Trademarks

The following terms are trademarks of International Business Machines Corporation in the United States, other countries, or both:

- IBM
- IBM Logo
- ThinkPad
- OS/2

Microsoft, Windows, and Windows NT are trademarks of Microsoft Corporation in the United States, other countries, or both.

Intel and Pentium are trademarks of Intel Corporation in the United States, other countries, or both.

Other company, product, or service names may be trademarks or service marks of others.

Référence : 73P3345

(1P) P/N: 73P3345



